

# La situation sociale dans l'Union européenne

**2004**  
Vue d'ensemble



Commission européenne



## Avant-propos

Le rapport sur la situation sociale – publié annuellement depuis 2000 – brosse un tableau prospectif d'ensemble de la dimension sociale de l'Union européenne en toile de fond de la politique sociale, et contribue au suivi des évolutions sociales dans les États membres. En outre, il renvoie à d'autres publications de la Commission telles que "L'emploi en Europe", "Les relations de travail en Europe" et "Le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes".

Une caractéristique du présent rapport est qu'il associe des informations quantitatives harmonisées à des résultats d'enquêtes qualitatives d'opinion. Il constitue ainsi un document de référence, dans lequel les perceptions et les attitudes des citoyens européens viennent compléter la description globale de la situation sociale.

Le rapport de cette année s'efforce de dépeindre la situation sociale de l'Union élargie, en s'intéressant à la fois aux tendances sociales qui se dessinent et aux nouveaux défis politiques.



Stavros Dimas  
Membre de la Commission  
Emploi & affaires sociales



Joaquín Almunia  
Membre de la Commission  
Affaires économiques & monétaires



## Table des matières

1	La situation sociale dans une Union européenne de 25 États membres	6
2	Tendances démographiques dans l'Union européenne élargie	8
3	Tendances socio-économiques, conditions de vie et développement du capital humain	11
4	Protection sociale et participation sociale	16
5	L'Agenda social européen dans l'Union des 25	22
<b>Annexes:</b>		25
<b>1</b>	<b>Portraits statistiques</b>	26
	Vieillesse de la population	26
	Migration et asile	27
	Éducation et ses résultats	28
	Éducation et formation tout au long de la vie	29
	Emploi	30
	Chômage	31
	Dépenses et recettes de protection sociale	32
	Prestations sociales	33
	Dépenses consacrées aux politiques du marché du travail	34
	Répartition des revenus	35
	Ménages à faibles revenus	36
	Ménages sans emploi et bas salaires	37
	Rôle des femmes et des hommes dans le processus décisionnel	38
	Rémunérations des femmes et des hommes	39
	Espérance de vie totale et espérance de vie en bonne santé	40
	Accidents et problèmes de santé liés au travail	41
<b>2</b>	<b>Indicateurs-clés sociaux par État membre et pays candidat</b>	42
<b>3</b>	<b>Symboles, codes pays et groupements de pays, autres abréviations et acronymes</b>	45

## Introduction

Cette version courte du cinquième Rapport annuel sur la situation sociale dans l'Union Européenne présente une vue d'ensemble des développements sociaux et économiques clefs en Europe, étayée par des faits et chiffres sur la dimension sociale de l'Europe élargie et s'intéressant à la fois aux tendances sociales qui se dessinent et aux nouveaux défis politiques. Cette vue d'ensemble est complétée par une série de portraits statistiques qui traitent d'un ensemble de questions de politique sociale à l'échelle européenne. La plupart des principaux domaines de la politique sociale européenne sont abordés: population; éducation et formation; marché du travail; protection sociale; revenu, pauvreté et exclusion sociale; égalité entre hommes et femmes et santé et sécurité au travail.

## 1. La situation sociale dans une Union européenne de 25 États membres

Avec l'élargissement, les conditions sociales dans l'Union européenne se sont diversifiées davantage et les défis politiques se sont accrus. Pourtant, dans le même temps, l'Union élargie offre davantage de chances de croissance économique aux États membres et, par-tant, davantage de possibilités pour relever ces défis.

L'élargissement a augmenté la population de l'UE de 20%, la faisant passer à plus de 450 millions d'habitants, mais n'a accru son PIB que de 4,5%. Par conséquent, les disparités socio-économiques au sein de l'Union seront d'une plus grande ampleur. Les changements seront considérables et il ne faudrait pas sous-estimer les défis. Les différences de situation sociale entre la majorité des pays de l'UE-15 et les nouveaux États membres sont considérables dans plusieurs domaines, comme en témoigne ici et là le présent rapport. Toutefois, une analyse plus approfondie révèle que les différences sont remarquables davantage par leur intensité que par leur nature.

### 1.1 Tendances démographiques: le défi du vieillissement persiste

Suite à l'élargissement, près des trois quarts de la population vivent dans six des 25 États membres, à savoir l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Pologne et l'Espagne, alors que le dernier quart se répartit sur 19 États membres qui hébergent de petites, voire de très petites populations.

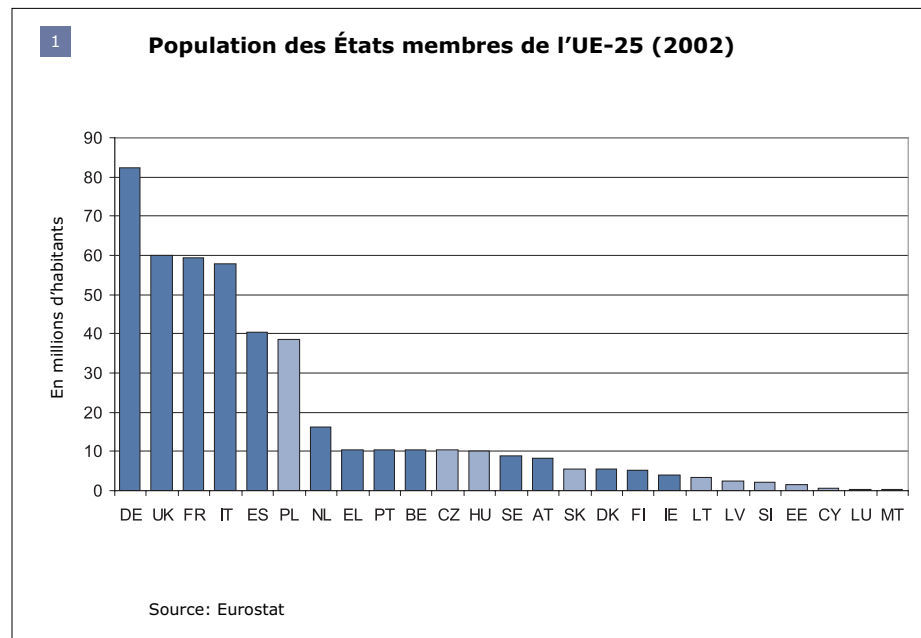
### Dans moins d'une décennie l'Union élargie restera encore marquée, par une accélération du vieillissement...

Actuellement, la population des nouveaux États membres est un peu plus jeune que celle des pays de l'UE-15. Cela ne signifie pas pour autant que l'élargissement ait modifié la trajectoire démographique de l'Union européenne. En raison de la chute radicale des niveaux de fertilité dans la plupart des nouveaux États membres, observée au cours des 15 dernières années, le rajeunissement modéré et de courte durée fera bientôt place à un processus de vieillissement plus marqué. En d'autres termes, l'Union restera confrontée à la perspective d'une population qui diminue et vieillit rapidement.

Dans plusieurs des nouveaux États membres, l'espérance de vie a baissé au début de la période transitoire et malgré certaines améliorations, elle demeure bien en deçà de la moyenne de l'UE. Ceci est le résultat de taux de mortalité plus élevés, à tous les âges, dans ces pays, en particulier pour les hommes. La croissance économique et une amélioration progressive des niveaux de vie pourraient grandement contribuer à surmonter les retombées négatives qu'a eues la période transitoire initiale sur la mortalité et à ramener la longévité au niveau de celle des pays de l'UE-15.

### ...car la fertilité a été très basse dans les nouveaux États membres pendant plus d'une décennie.

Dans les pays de l'UE-15, les niveaux de fertilité ne sont inférieurs à 1,4 que dans les trois États membres du sud, alors que sept des dix nouveaux États membres affichent des taux de fertilité de niveau égal ou inférieur à 1,3. Dans l'UE-25, près de la moitié des États membres accusent une baisse sévère des niveaux de fertilité, et ce pour des raisons variables selon les États membres. Il semblerait donc plus justifié encore de concilier la vie professionnelle et la vie de famille dans les politiques sociales européennes.



**Les migrations de l'est vers l'ouest de l'Union devraient être modérées...**

L'immigration a connu une croissance considérable tant en taille qu'en importance au cours de la dernière décennie. L'ensemble des pays de l'UE-15 a été touché par la vague d'immigration des années 90 et beaucoup d'entre eux ont enregistré un afflux net historiquement significatif.

La situation de plusieurs des nouveaux États membres était quelque peu différente, eu égard à une croissance de l'immigration vers l'ouest. Dans certaines républiques de la Baltique, la taille de la population a même diminué, du fait de l'émigration. Cependant, il est important de noter que les schémas migratoires se sont nettement modifiés au cours des dix dernières années dans les nouveaux États membres de l'Europe centrale et orientale. De pays d'émigrants, la plupart se sont progressivement transformés en terres à la fois d'expatriation et d'accueil ou parfois essentiellement en pays d'accueil. L'amélioration de la situation économique et des conditions de travail dans les nouveaux États membres, conjuguée au vieillissement de la population, devrait rendre les flux de migration vers l'UE-15 plus improbables.

**...mais l'immigration vers l'Union, y compris vers les nouveaux États membres<sup>1</sup> d'Europe Centrale et Orientale devrait continuer à augmenter...**

Actuellement, les migrations nettes sont positives dans la majorité des nouveaux États membres. En 2002<sup>2</sup>, des migrations nettes négatives n'ont été observées qu'en Pologne (-0,03%), en Lituanie (-0,06%) et en Lettonie (-0,08%). Depuis l'élargissement, une grande partie des frontières extérieures de l'UE appartiennent aux nouveaux États membres qui pourraient devenir de plus en plus des pays d'immigration. Des liens historiques avec des pays d'émigration plus à l'est pourraient très bien faciliter ce processus. Il sera de plus en plus nécessaire de gérer de manière proactive les pressions migratoires et l'intégration des travailleurs migrants originaires de pays tiers, y compris au niveau communautaire.

**...cependant - et cela contraste fortement avec les États Unis - la population de l'UE stagnera et diminuera.**

La divergence croissante des trajectoires de population entre les États Unis et l'UE, déterminée par la reprise des taux de fertilité américains et la remontée de l'immigration vers les États Unis, persistera : alors que la population de l'UE connaîtra une stagnation qui sera suivie d'une diminution dans un contexte d'accélération soudaine du taux de dépendance due à l'âge, la population et la main-d'œuvre américaines continueront de croître. Dans le même temps, le vieillissement et la réduction de la population japonaise se feront à un rythme plus rapide que dans l'UE. Ces différences auront des implications économiques et stratégiques importantes à moyen et long termes.

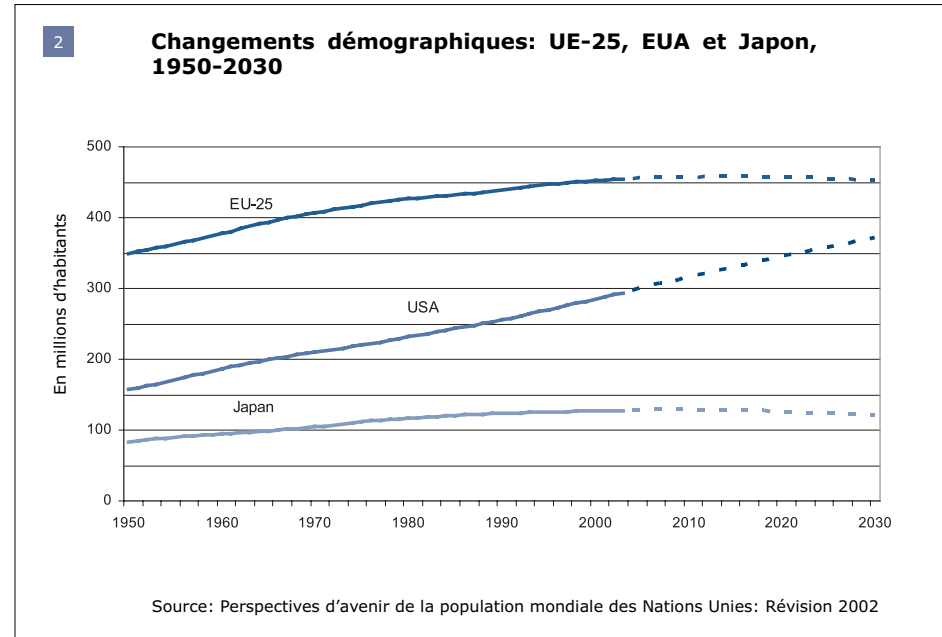
1 Nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale.

2 Données provisoires d'Eurostat. Les migrations nettes positives sont bien plus importantes à Chypre (0,97%) et à Malte (0,48%), où les schémas migratoires sont semblables à ceux qui prévalent dans les anciens États membres méditerranéens.

3 Commission européenne: "État d'avancement de la mise en œuvre des documents d'évaluation conjointe concernant les politiques de l'emploi dans les pays adhérents, COM(2003)663 final, et ibidem, Document de travail des services de la Commission SEC(2003)1361, novembre 2003

4 Rapport de la Taskforce européenne sur l'emploi (présidée par Wim Kok): L'emploi, l'emploi, l'emploi - créer plus d'emplois en Europe, novembre 2003; voir également le projet de rapport conjoint sur l'emploi COM(2004)24 final du 24.01.2004

5 Commission européenne: Réalisons Lisbonne - réforme pour une Union élargie, COM(2004)29.

**1.2 Tendances économiques et de l'emploi: préparatifs en vue d'une reprise soutenue**

Par rapport aux performances du milieu et de la fin des années 1990, la croissance économique observée au cours des trois dernières années a presque diminué de moitié. Ainsi qu'il ressort du rapport de la Commission Européenne sur l'emploi en Europe 2003, la croissance de l'emploi dans l'UE-15, après plusieurs années de forte création d'emplois qui a amené le taux d'emploi à 64,3% en 2002, s'est arrêtée au début 2003 et elle ne devrait reprendre que très lentement en 2004-2005. Bien que dans les nouveaux États membres la situation varie quelque peu, le taux d'emploi global est inférieur à celui de l'UE-15<sup>3</sup>. Dans ce contexte, il est vital que l'emploi apporte une plus grande contribution à la croissance en Europe, en maintenant les objectifs fixés depuis 2000. Actuellement, les taux d'emploi sont toujours trop bas et les États membres devraient redoubler d'effort<sup>4</sup>. L'objectif de 70% fixé pour 2010 demeure réaliste si la reprise économique se traduit par des taux aussi élevés que ceux observés à la fin des années 1990. Cette situation, qui est décevante dans l'ensemble, s'explique essentiellement par la persistance d'obstacles structurels sur les marchés de l'emploi et par la participation trop faible des travailleurs âgés<sup>5</sup>.

Bien que dans les pays de l'UE-15 la hausse du chômage soit restée assez limitée, le niveau est relativement élevé (8% en novembre 2003) par rapport aux EU et au Japon. Dans le même temps, le chômage de longue durée s'établissait à 3%, avec des taux légèrement supérieurs pour les femmes. Dans les nouveaux États membres, le taux de chômage a atteint 15% et le chômage de longue durée a approché les 8%, avec des taux quelque peu plus élevés parmi la population féminine.

Contrairement à la situation observée aux États Unis, la croissance moyenne de la productivité par salarié dans les pays de l'UE-15 n'a cessé de ralentir depuis les années 1990 et elle approche actuellement les 1% par an. Dans l'ensemble, les niveaux de productivité sont, dans les nouveaux États membres, nettement inférieurs à ceux de l'UE – en moyenne environ la moitié du niveau de l'UE – mais la croissance récente de la productivité a approché les 4% par an.

**Après une période d'incertitude durant le premier trimestre de 2003, on observe des signes de reprise...**

Après le redémarrage du premier semestre 2003, les économies de la zone euro et de l'UE ont repris la tendance à la baisse durant le second semestre de l'année. Le taux moyen de croissance pour l'année est estimé à 0,4% dans la zone euro et à 0,8% dans l'UE. Étant donné le dynamisme de la croissance et du commerce au niveau mondial et le retour de la confiance parmi les producteurs et les consommateurs nationaux, la reprise devrait s'accélérer cette année. Un rebond vers des taux moyens de croissance de 1,7% pour la zone euro et de 2% pour l'UE est prévu pour 2004, avec une stabilisation vers les 2,4% en 2005.

**...et pour profiter pleinement du retournement de la conjoncture et de la consolidation, il faudra faire un pas décisif vers une poursuite des réformes sociales et économiques.**

En dehors du stimulus externe constitué par la demande mondiale, les principaux facteurs qui favorisent l'espoir d'une reprise sont des conditions de politique macroéconomique de soutien de la croissance, la poursuite de la désinflation, des conditions financières favorables et les progrès enregistrés dans les réformes structurelles.

La reprise est sous-tendue par une hausse des investissements qui elle-même est soutenue par une remontée plus progressive de la consommation privée. Malgré ce nouvel essor de l'activité économique, la détérioration persistante devrait continuer à peser sur les performances du marché de l'emploi.

La croissance de l'emploi devrait être de l'ordre de 0,3% en 2004 et un peu meilleure en 2005, avec 0,9%. Dans la perspective des pressions financières liées au vieillissement et qui se font de plus en plus clairement jour, il importe de se préparer aux répercussions du vieillissement des populations dans les années à venir, avant que l'impact principal des changements démographiques ne s'installe.

## **2. Tendances démographiques dans l'Union européenne élargie**

**L'Union européenne accueille 74 millions de nouveaux citoyens.**

Au 1er janvier 2003, la population estimée des dix nouveaux États membres de l'Union était de 74,3 millions de personnes, par rapport à près de 379 millions d'habitants dans les pays de l'UE-15<sup>6</sup>. En conséquence, l'élargissement de l'Union européenne a accru la population de l'UE de près de 20%, la faisant passer à un total de plus de 453 millions d'habitants.

**L'Union élargie est la troisième entité géographique du monde en termes de population**

Avec l'élargissement, le pourcentage des 6,3 milliards d'habitants<sup>7</sup> de la planète qui vivent dans l'UE est passé de 6,1% à 7,2%, faisant de l'Union la troisième entité politique la plus peuplée du monde, après la Chine (près de 1,3 milliard au milieu de l'année 2003) et l'Inde (1,1 milliard), mais comptant 55% d'habitants de plus que les États Unis (292 millions) et 3,5 fois plus que le Japon (128 millions).

Toutefois, le pourcentage de la population mondiale vivant dans les pays de l'Union élargie a diminué au cours du 20<sup>ème</sup> siècle et ce mouvement se poursuivra dans les décennies à venir, en raison de la croissance démographique rapide des pays en développement. L'UE-25 devrait représenter moins de 6% d'ici 2030.

**La croissance de la population dans l'UE-25 ralentira progressivement durant la prochaine décennie avant que la population ne commence à diminuer.**

Dans les pays de l'UE-15, les migrations nettes positives ont été le principal moteur de la croissance démographique au cours de la dernière décennie, qui était caractérisée par une baisse de la croissance naturelle. Dans les nouveaux États membres d'Europe Central et Orientale, qui ont connu une croissance soutenue de la population à partir de la période d'après-guerre jusqu'au milieu des années 80 - la croissance démographique a connu une stagnation dans les années 90. Dans certains cas, elle a même été négative, en raison d'une combinaison de l'émigration à une chute radicale de la fertilité et à une hausse soudaine de la mortalité. En revanche, Chypre et Malte ont affiché une croissance démographique assez significative (15,5% et 9,4% respectivement, entre 1993 et 2003).

**Le vieillissement de la population constituera aussi un défi majeur pour l'UE-25.**

Il a été reconnu que le vieillissement de la population constituait un défi majeur pour l'UE des 15 États membres, et c'est toujours le cas après l'élargissement. Bien que la plupart des nouveaux États membres apportent des populations relativement jeunes, du fait de niveaux de fertilité plus élevés dans les années 70 et 80 et d'une espérance de vie moindre, l'effet de rajeunissement sera à la fois limité et temporaire. À long terme, l'élargissement devrait hâter le processus de vieillissement de l'UE car la plupart des nouveaux États membres connaissent déjà des niveaux de fertilité très bas.

<sup>6</sup> Source: "Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 2002 en Europe", Statistiques en bref d'Eurostat, Thème 3, 20/2003.

<sup>7</sup> Les "données démographiques mondiales" du Bureau de référence sur la population constituent la source d'estimation de la population mondiale, de la Chine, de l'Inde, des EUA et du Japon au milieu de l'année 2003.



**Croissance démographique: l'impact de la fertilité, de la mortalité et des flux migratoires.**

Au cours des dernières décennies, la population de l'UE a été affectée par de bas niveaux de fertilité, une croissance soutenue et généralisée de la longévité et un niveau plus élevé d'immigration vers l'Union.

**Tendances de fertilité: moins d'enfants...**

Pendant plusieurs décennies, les taux de fertilité de l'UE se sont situés clairement en deçà du niveau de remplacement de 2,1, une tendance que vient renforcer l'élargissement. Parmi les nouveaux États membres, seuls Chypre (1,7 enfant par femme<sup>8</sup>) et Malte (1,51) se situent un peu au-dessus de la moyenne de l'UE-15 (1,47), alors que les autres nouveaux États membres enregistrent des taux de fertilité de 1,4 ou des taux inférieurs. Au niveau de l'UE-25, la fertilité se situe à un niveau de 30% inférieur au taux de remplacement depuis 1995.

À part l'Irlande, la France (1,88) – qui a réussi récemment à relever la fertilité – et les Pays-Bas (1,73) et quelques pays nordiques (DK (1,73), FI (1,72)), constituent les principales exceptions aux bas ou très bas niveaux de fertilité qui caractérisent les autres États membres de l'UE-25.

La plupart des chercheurs considèrent que les différences entre les pays sont liées à une combinaison de différences nationales en termes de contexte socio-économiques, de culture et, en particulier, de mesures stratégiques. La plupart des États membres qui se situent au plus haut de l'échelle de fertilité ont aussi mis en place un ensemble de stratégies et de dispositions plus élaborées, qui soutiennent et facilitent la formation de la famille, la grossesse et l'éducation d'enfants.

**...et plus tard dans la vie.**

Dans un contexte général de report des grossesses, on observe des différences significatives des intervalles génésiques entre les pays de l'UE-15 et les nouveaux États membres. Pendant des siècles, la partie orientale de l'Europe affichait une tendance aux mariages et aux grossesses précoces, alors que la partie occidentale de l'Europe basculait vers des mariages retardés, ce qui se traduisait également par un décalage de la période naturelle de fertilité. Les dernières données révèlent que bien que l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant soit passé de 24 à 26 ans dans les nouveaux États membres, il demeure toujours inférieur à celui des pays de l'UE-15, où il se situe dans une fourchette comprise entre 26 et 29 ans.

Les grossesses tardives ont des implications importantes sur le plan de la santé. Le report ininterrompu des grossesses s'est non seulement traduit par un accroissement considérable du nombre de traitements de l'infertilité, mais aussi par une augmentation des préoccupations médicales quant aux risques sanitaires que font peser les grossesses tardives tant sur la mère que sur l'enfant. En outre, l'infécondité involontaire est clairement en hausse en Europe du fait que souvent les naissances reportées ne peuvent être réalisées à des stades ultérieurs.

**L'espérance de vie continue d'augmenter...**

Entre 1960 et 2001, l'espérance de vie moyenne à la naissance pour les pays de l'UE-15 est passée de 70,1 à 78,5 ans (de 67,4 à 75,5 pour les hommes et de 72,9 à 81,6 pour les femmes). D'une manière générale, on considère que l'augmentation de l'espérance de vie observée durant la dernière partie du 20<sup>ème</sup> siècle est le résultat de modifications des styles de vie combinées à une amélioration des conditions de vie et aux progrès médicaux qui ont été rendus accessibles à un large éventail de la population grâce aux systèmes de soin de santé publics.

**...mais d'une manière moins nette dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale que dans les pays de l'UE-15...**

En ce qui concerne la mortalité et la longévité, Malte et Chypre suivent en gros les mêmes tendances que les pays de l'UE-15. Ce n'est toutefois pas le cas des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. En 1960, ces pays avaient des niveaux d'espérance de vie à la naissance semblables à ceux des pays de l'UE-15, mais depuis lors la mortalité a évolué de manière très différente, en particulier pour les hommes. Si la stagnation et les améliorations modérées caractérisent la situation des hommes dans les pays d'Europe Centrale et Orientale, les pays de l'UE-15 enregistrent une baisse significative des décès dus à des maladies cardiovasculaires et ont réalisé des progrès dans la lutte contre les autres maladies "sociétales". En outre, au début des années 90, la transition politique et économique dans les pays d'Europe Centrale et Orientale a eu un impact négatif sur les conditions de vie et sur les ressources des systèmes de soins de santé et autres régimes de protection sociale, ce qui a conduit à une hausse de la mortalité et à une baisse de l'espérance de vie.

Actuellement, dans l'UE-15, l'espérance de vie se situe entre 73 et 78 ans pour les hommes et 79 et 83 ans pour les femmes. En revanche, dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, elle est comprise entre 65 et 72 ans pour les hommes et 76 et 80 ans pour les femmes.

**L'immigration est devenue un facteur important dans les changements démographiques récents...**

Le troisième moteur des changements démographiques, l'immigration, a, quant à lui, crû considérablement en taille et en importance durant la dernière décennie. Actuellement, l'immigration intervient pour trois quarts dans la croissance nette de la population des pays de l'UE-15. En effet, sans elle, un certain nombre d'États membres auraient assisté à une baisse démographique durant les premières années du nouveau millénaire. En moyenne, durant la seconde moitié des années 1990, 18% des personnes qui se sont déplacées vers des pays de l'UE étaient des citoyens d'autres États membres, 27% des ressortissants rentrant de l'étranger, et 54% des citoyens de pays tiers (Eurostat, 2003). Pour 2001 et 2002, on estime que le niveau des migrations nettes se situe à environ un million d'immigrants.

Si tous les pays de l'UE-15 ont été concernés et si nombre d'entre eux ont enregistré des migrations nettes positives qui s'avèrent historiquement significatives, la situation de plusieurs des nouveaux États membres, au cours des années 1990, était quelque peu différente. Dans certaines républiques de la Baltique, la population a même diminué par suite de l'effet de l'émigration.

8 Tous les taux de fertilité indiquent le nombre d'enfants par femme, sur la base des données d'Eurostat pour 2002, à l'exception de MT et de CY, où les données de 2001 sont les plus récentes qui soient disponibles.

La période considérée a aussi été marquée par un élargissement et une diversification des types de migrants, des schémas de flux migratoires et de répartition entre pays d'expatriation et d'accueil. En outre, d'anciens pays d'émigration (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Irlande) sont devenus des pays d'immigration, les flux nets se composant aussi bien de ressortissants rentrant au pays que de ressortissants de pays tiers hors UE<sup>9</sup>.

En 2002, le nombre de non ressortissants vivant dans les pays de l'Union élargie était estimé à 21,6 millions, soit environ 4,8% de la population. Parmi ceux-ci, les ressortissants de pays tiers représentaient environ 14,7 millions de personnes (3,3%) alors que 6,9 millions (1,5%) étaient des citoyens de l'UE vivant dans d'autres États membres. L'État membre accueillant le nombre absolu le plus élevé de non ressortissants est l'Allemagne (7,3 millions, soit près de 9%), alors que l'État membre affichant la proportion la plus élevée de non ressortissants est le Luxembourg (37%, essentiellement des citoyens d'autres États membres). Le nombre de non ressortissants traduit les schémas d'immigration actuels et passés et s'explique par les dispositions nationales différentes en matière de citoyenneté.

**...et l'élargissement ne modifiera en rien ces schémas, bien que certains anciens flux d'immigration vont se transformer en une mobilité transfrontière au sein de l'Union.**

L'effet d'attraction exercé par une population de l'UE riche et vieillissante ne changera pas avec l'élargissement. Avec son degré de diversité plus élevé, l'UE des 25 pays pourrait même devenir plus attrayante pour les immigrants économiques. Compte tenu des liens historiques et culturels, les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale pourraient, de plus en plus, devenir des pays d'accueil pour les émigrants vers l'UE, originaires des pays de l'ancienne Union soviétique.

Avec l'adhésion à l'UE des dix nouveaux États membres en 2004, certains mouvements migratoires qui étaient historiquement classés comme flux d'immigration se transformeront en mobilité intérieure. Même sans prendre en compte les restrictions temporaires à la mobilité de la main-d'œuvre, l'expérience passée et les estimations récentes donnent à penser que la mobilité de la main-d'œuvre des nouveaux vers les anciens États membres devrait être modérée, voire limitée, avec des situations spécifiques dans les régions frontalières. À mesure que la situation économique s'améliore dans les nouveaux États membres, la probabilité de migrations massives vers l'ouest s'amenuise même.

Au cours des dix dernières années, les flux migratoires se sont modifiés de manière substantielle dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Dans la plupart de ces pays, les flux de migrants se sont progressivement inversés au profit des entrants. Ainsi, bien que les migrations nettes soient relativement faibles, elles sont progressivement devenues positives dans la majorité des nouveaux États membres.

En 2002<sup>10</sup>, des migrations nettes positives ont été enregistrées en Hongrie (0,13%), en République tchèque (0,12%), en Slovaquie (0,02%) et en Estonie (0,01%), alors que des migrations négatives n'existaient qu'en Pologne (-0,03%), en

Lituanie (-0,06%) et en Lettonie (-0,08%). Les flux proviennent essentiellement de pays d'Europe orientale (tels que l'Ukraine, la Biélorussie, la Russie et les pays européens du sud-est). La typologie des flux vers les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale se diversifie aussi de plus en plus, en ce sens qu'elle comprend non seulement les travailleurs peu qualifiés des anciennes régions de l'Union soviétique, mais aussi des professionnels hautement qualifiés, des migrants retournant au pays et des ressortissants rapatriés à partir d'anciens pays communistes.

## Résumé

- L'élargissement ne modifiera pas le processus de vieillissement de l'Union. Le potentiel de croissance économique et d'amélioration sociale restera affecté par une population active en diminution et une population de retraités en expansion.
- Les cinq prochaines années représentent, en ce qui concerne la démographie, le dernier créneau de possibilité d'action avant que ne se mette en place un processus rapide de vieillissement. Pour se préparer au vieillissement, il faut redoubler d'efforts pour augmenter l'emploi et l'âge de sortie du marché du travail.
- Au cours des dix dernières années, les migrations nettes ont été le principal moteur de croissance démographique dans l'Union. À mesure que les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale passent du statut de pays d'expatriation à celui de pays d'accueil, la promotion de l'intégration économique et sociale des immigrants devient une préoccupation commune majeure.
- Avec l'élargissement, le nombre d'États membres présentant des taux de fertilité très bas a augmenté. Les pays de l'UE qui ont mis en place des politiques favorables à la famille ont des taux de fertilité et de participation de la main-d'œuvre féminine au marché du travail plus élevés.

<sup>9</sup> Immigration, intégration et emploi, COM/2003/0336 final.

<sup>10</sup> Données provisoires provenant d'Eurostat: Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 2002 en Europe, Statistiques en bref, thème 3 - 20/2003. Les migrations nettes positives sont bien plus importantes à Chypre (0,97%) et à Malte (0,48%), où les schémas d'immigration sont semblables à ceux qui existent dans les anciens États membres méditerranéens.

**3. Tendances socio-économiques, conditions de vie et développement du capital humain**

***Au cours de la dernière décennie, la plupart des pays de l'UE-15 ont enregistré une progression régulière de l'emploi, du PIB par habitant et de la cohésion...***

Depuis 1995, les conditions socio-économiques des pays de l'UE-15 sont assez positives, marquées par des améliorations constantes de l'emploi et du revenu réel et par une baisse des inégalités.

Alors que les États membres affichant un PIB par habitant inférieur à la moyenne de l'UE-15 continuaient d'améliorer leur position relative, l'Union enregistrait des progrès significatifs dans la réduction des disparités entre ses membres ainsi qu'entre les régions au sein des pays. L'Irlande est le cas le plus remarquable, avec un revenu se situant à environ 125% de la moyenne de l'UE en 2002, par rapport à seulement 80% au début des années 90.

***...mais dans la majorité des nouveaux États membres, un grand nombre des améliorations attendues des changements récents doivent encore pleinement se concrétiser ...***

Par contraste, huit des dix nouveaux États membres – ceux d'Europe centrale et orientale – ont traversé une crise socio-économique grave alors qu'ils émergeaient d'une longue période de stagnation économique sous l'ancien régime et commençaient à s'orienter vers l'économie de marché. Durant les années 90, la population de ces pays a eu à faire face à des turbulences et à une période de transition souvent très difficile, marquée par l'instabilité économique, des changements politiques radicaux et des réformes institutionnelles et structurelles. Si une petite partie de la population a pu bénéficier d'une amélioration radicale de ses conditions socio-économiques, pour beaucoup ce ne furent seulement que des avancées modérées, dans un contexte moins sûr. Et pour une minorité de personnes les conditions de vie se sont détériorées.

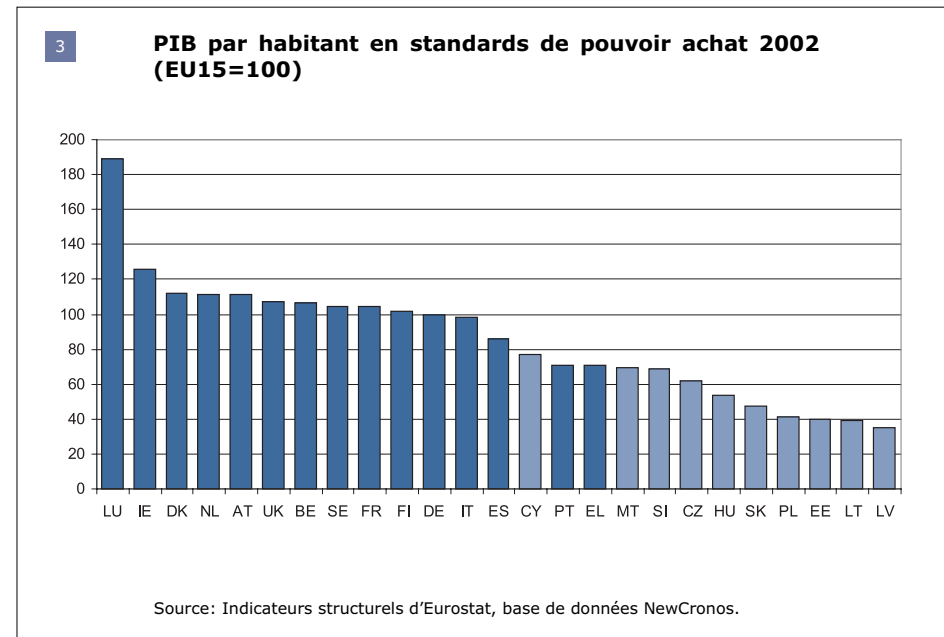
Malgré une croissance économique relativement soutenue depuis le milieu des années 1990, ces pays sont toujours loin d'atteindre le niveau de PIB moyen des pays de l'UE-15. La grande majorité d'entre eux a récupéré des pertes accusées durant la période de transition initiale, mais quelques-uns demeurent toujours en deçà du niveau de PIB qu'ils avaient atteint au moment de l'effondrement des anciens régimes. Cependant, en 2001 et 2002, les nouveaux États membres ont réalisé des taux de croissance du PIB de loin supérieurs à ceux de l'UE-15 et selon de nombreuses prévisions actuelles, ils sont bien placés pour poursuivre une croissance économique plus rapide après l'élargissement, progressant ainsi sur la voie d'une convergence réelle.

***Dans l'Union élargie, les disparités de revenus entre régions et États membres seront plus importantes...***

Les différences entre les situations socio-économiques des pays de l'UE-15 et celles des nouveaux États membres sont particulièrement prononcées dans le domaine de cohésion sociale<sup>11</sup>. Alors que les écarts de revenu entre pays et régions des pays de l'UE-15 se sont réduits de manière substantielle entre 1995 et 2002, ils se sont accrus parmi les nouveaux États membres durant cette période.

Avec l'élargissement à 25 États membres, les disparités de revenus dans l'Union ont augmenté de manière considérable. Parmi les nouveaux États membres, seul Chypre affiche un niveau de PIB par habitant supérieur à 75% de la moyenne de l'UE-25. Au niveau régional, ceci implique que le PIB par habitant des 10% de la population vivant dans les régions les plus riches de l'UE-25 est actuellement 4,5 fois supérieur au PIB par habitant des 10% vivant dans les régions les moins prospères.

Avec l'élargissement se pose de nouveau la question de la cohésion sociale dans l'Union. Les défis à la promotion de la cohésion sociale aussi bien entre les États membres qu'en leur sein seront plus importants et plus complexes. Les succès récents de réduction de la fracture nord-sud dans l'UE-15 – les États membres méditerranéens ayant rattrapé le reste de l'Union – seront masqués par l'amplitude de la nouvelle fracture est-ouest résultant de l'élargissement.



***...et bien que les niveaux relatifs de risque de pauvreté dans les nouveaux États membres tendent à être modérés...***

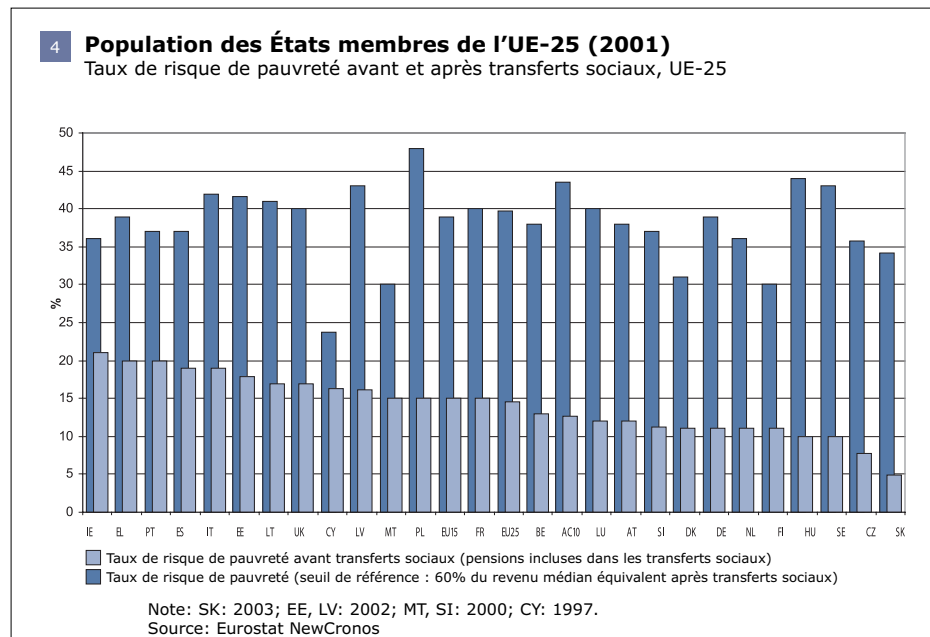
C'est une chose de comparer les richesses moyennes en utilisant les chiffres du PIB, et c'en est une autre que d'examiner la distribution des revenus dans toute la société et en particulier l'étendue de la pauvreté relative et absolue. Dans l'UE, le seuil de pauvreté relative se situe à 60% du revenu national médian équivalent. La pauvreté est donc un concept relatif qui se définit par rapport au niveau général de prospérité de chaque pays

<sup>11</sup> Commission européenne: Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale 2004, COM/2004/107. Voir également les projets de recherche comparative financés dans le cadre des projets de recherche cadre: <http://www.cordis.lu/citizens/home.html>

et s'exprime par rapport à une valeur centrale de la distribution des revenus, prenant en compte la taille du ménage. En partant de cette définition, la pauvreté concerne 15% de la population des pays de l'UE-15, soit près de 60 millions de personnes, et une proportion semblable des huit nouveaux États membres pour lesquels des chiffres comparables sont disponibles (hors Hongrie et Slovaquie). Le taux le plus bas de pauvreté relative dans la nouvelle Union est observé en Slovaquie (5%) alors que le taux le plus élevé se retrouve en Irlande, en Grèce et au Portugal, où 20% de la population vivent en dessous du seuil des 60%. Malgré une tendance à un risque de pauvreté plus élevé, constatée durant la dernière décennie, les nouveaux États membres ont toujours tendance à s'en tirer relativement bien par rapport à cet indicateur, ceci étant dû essentiellement à des circonstances historiques<sup>12</sup>.

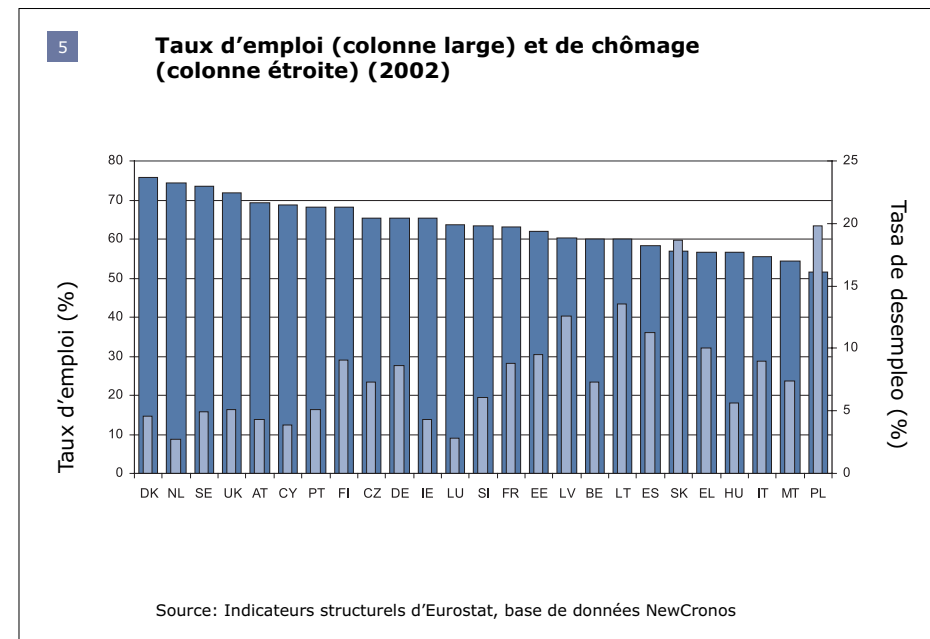
**...les niveaux absolus reflètent les disparités de revenus dans l'Union élargie.**

Cependant, bien que la pauvreté, exprimée en termes relatifs, présente une image assez semblable dans toute l'Union élargie, on note des différences substantielles en termes absolus. Avec un PIB moyen par habitant plus de 5 fois supérieur dans le pays le plus riche de l'UE-15 (Luxembourg) à celui du pays le plus pauvre des nouveaux États membres (Lettonie), et des revenus nets qui présentent une disparité semblable, il est certain que le seuil de pauvreté, tel que défini ci-dessus, se traduit par des niveaux de vie dans l'ensemble très différents.



**L'emploi est un déterminant majeur de l'inclusion économique et sociale...**

Les taux d'emploi régionaux traduisent toujours une fracture nord-sud avec des implications importantes en ce qui concerne la situation sociale. Cependant, avec l'élargissement, les taux d'emploi inférieurs qui sont observés dans de nombreuses régions de l'Europe du sud vont également se retrouver à l'est<sup>13</sup>.



**...et il montre comment les niveaux de vie dépendent de la croissance de l'emploi dans l'UE-25...**

Alors que, dans les pays de l'UE-15, l'emploi a eu tendance à augmenter depuis le milieu des années 1990, dans les nouveaux États membres de l'Europe centrale et orientale, il a reculé sous l'effet des restructurations et des suppressions de postes dans l'agriculture et l'industrie. Cette importante contraction de l'emploi dans l'agriculture et les industries de base n'a pas encore été compensée par la croissance des services. D'ailleurs, entre 1998 et 2002, l'emploi dans les services dans les nouveaux États membres a non pas progressé, mais légèrement reculé<sup>14</sup>.

12 Commission européenne: Mémoires conjoints sur l'inclusion sociale (rapport de synthèse) 2004.

13 Commission européenne : L'emploi en Europe 2002 et 2003.

14 Commission européenne : L'emploi en Europe 2002 et 2003.

**...laquelle, à son tour, est fonction des investissements en capital humain par le biais de l'éducation...**

Les opportunités d'emploi sont étroitement liées au niveau d'éducation qui est un élément clé du « capital humain » et revêt deux aspects importants:

- au niveau individuel, il est intimement lié au statut socio-économique et constitue l'une des premières variables qui déterminent nos niveaux de vie (c'est-à-dire une propension plus élevée à un emploi rémunérateur, l'inclusion sociale, une vie en bonne santé, etc.)
- au niveau sociétal (entreprises et institutions) il est lié à la productivité, à l'innovation, à la croissance économique et à la cohésion sociale.

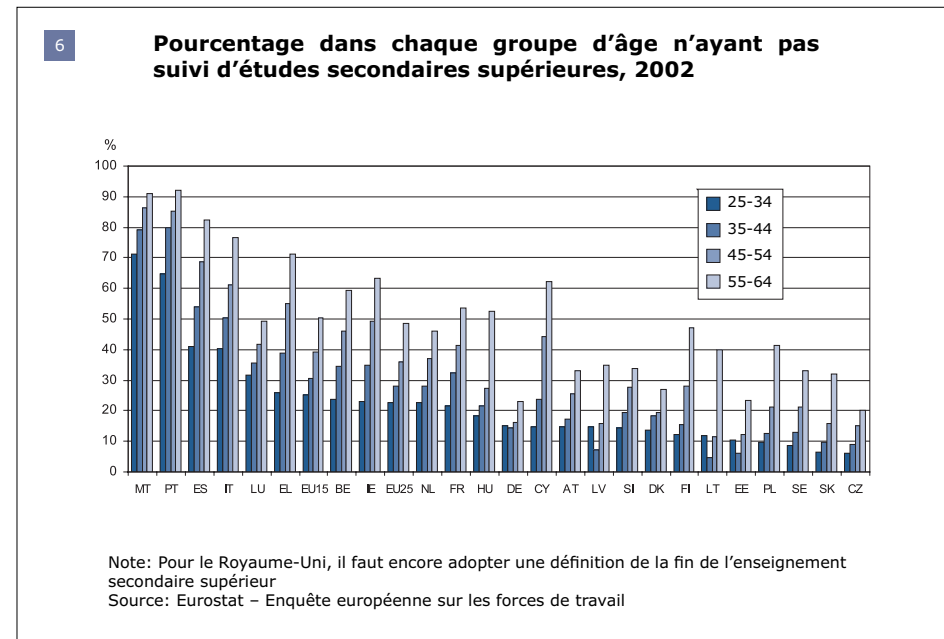
C'est un fait bien établi que l'investissement en capital humain contribue de manière significative à la croissance de la productivité et joue un rôle clé dans la promotion des changements technologiques. Par conséquent, une année supplémentaire de formation peut, selon des études récentes, ajouter 6,2% à la productivité agrégée<sup>15</sup>. Mais il est également important de s'assurer que les investissements dans l'éducation et la formation soient effectués dans des secteurs qui produisent les meilleurs retours sur investissement<sup>16</sup>.

**...ce qui soulève la question des disparités dans l'éducation et la formation tout au long de la vie.**

En Europe, l'offre d'entrants « nouvellement qualifiés » sur le marché du travail est relativement peu importante alors qu'il existe un stock relativement élevé de travailleurs peu qualifiés et de faible employabilité. Ces deux facteurs conduisent à des pénuries à l'échelon supérieur du marché de l'emploi et à des excédents à l'échelon inférieur, d'où la nécessité d'une formation et d'une éducation tout au long de la vie pour résoudre la question des qualifications professionnelles inadéquates.

Le graphique 6 montre comment le faible niveau d'études diminue avec les cohortes d'âge successives. Toutefois, dans le même temps, il révèle également le besoin d'une formation et d'une requalification des travailleurs d'âge moyen et âgés, notamment à la lumière du vieillissement démographique<sup>17</sup>.

Il est important de noter, ainsi que le montre le graphique, qu'en matière d'enseignement secondaire supérieur, les nouveaux États membres, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale, dépassent largement la plupart des pays de l'UE-15 : environ 81% de la population âgée de 25 à 64 ans a terminé des études secondaires supérieures dans les 10 nouveaux États membres, contre 65% dans les pays de l'UE-15. En revanche, si l'on considère l'éducation tertiaire, la région de l'UE-15 affiche des résultats un peu meilleurs, avec un taux de 22%, contre 13% pour les nouveaux États membres.



Cependant, les taux d'inscription officiels ne sont pas aisément comparables, étant donné que les systèmes éducatifs sont assez différents. On peut observer des différences qualitatives dans les systèmes éducatifs en ce qui concerne l'adéquation des programmes, la revalorisation des compétences pédagogiques et des ressources techniques. Les nouveaux États membres se situent sur la partie inférieure de l'échelle des performances en termes d'aptitudes mathématiques et scientifiques<sup>18</sup>.

Il existe également des disparités entre les groupes d'âge dans l'UE en ce qui concerne l'éducation et la formation tout au long de la vie et les connaissances en TIC. La participation aux actions de formation continue et de revalorisation des niveaux de qualification est plus courante dans les pays de l'UE-15 et elle est organisée en partie au sein des entreprises. En ce qui concerne l'usage des TIC, seuls 13% des personnes du groupe d'âge de 55 ans et plus se connectaient à Internet en 2002, contre 65% des personnes âgées de 15 à 24 ans, et celles ayant une scolarité inférieure à 15 ans d'études n'utilisaient qu'exceptionnellement Internet. Ces différences révèlent l'existence d'un fossé "numérique" et accentuent les risques existants d'exclusion sociale.

15 Voir A.de la Fuente et A.Cicone: Human capital in a global and knowledge-based economy, partie I (mai 2002); et partie II (assessment at the EU country level) (mars 2003).

16 Commission européenne: Investir efficacement dans l'éducation et la formation – un impératif pour l'Europe, COM(2002)779 final

17 Pour un examen des questions d'emploi et de formation aux qualifications, voir le rapport stratégique (page 6) "Employment Precarity, Unemployment and Social Exclusion (EPUSE). Recherches financées au titre du 5ème programme cadre de recherche et de développement – <http://cordis.lu/citizens/publications.htm>.

18 OCDE: Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

En ce qui concerne la culture numérique<sup>19</sup>, les nouveaux États membres semblent en retard par rapport aux pays de l'UE-15. Il existe toujours un manque de données comparables dans ce domaine malgré les différentes enquêtes qui ont été effectuées, comme le projet SIBIS<sup>20</sup>. Ceci s'explique en partie par l'absence d'une définition claire de la "culture numérique", dont le sens est différent selon les contextes sociaux et économiques. Mais cela tient aussi à la nature des données, qui sont pour l'essentiel obtenues dans le cadre d'enquêtes effectuées par téléphone, lesquelles ne prennent pas dûment en compte les groupes sociaux moins favorisés. Néanmoins, les données disponibles montrent que les États membres du nord semblent se situer sur la partie supérieure de l'échelle et qu'il existe de larges variations dans le reste de l'Union. La culture TIC est primordiale pour améliorer les performances économiques d'une Europe dont les forces de travail vont diminuer et vieillir à l'avenir, et en tant que facteur de promotion de la cohésion économique et sociale.

### **L'état de santé des Européens reflète leur environnement économique et social...**

La baisse convergente des taux de mortalité totale des pays de l'UE-15 à partir de la fin des années 60 traduit une convergence semblable des mortalités dues aux différentes maladies<sup>21</sup>. Cette tendance peut s'expliquer par des modes de vie et des systèmes de soins de santé de plus en plus semblables dans toute l'Union européenne. En outre, les tendances démographiques vont accroître la prévalence des maladies liées à l'âge, ce qui mettra davantage en convergence encore les schémas de morbidité et les besoins de soins de santé dans l'Union.

La baisse des taux de mortalité dans les pays de l'UE-15 n'a pas eu son pendant dans les nouveaux États membres, à l'exception de Malte et de Chypre, qui affichent des tendances comparables à celles des pays de l'UE-15. À partir de la fin des années 80, lorsque les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale sont entrés dans la période de transition, on a observé une diminution de l'espérance de vie. Les écarts de taux de mortalité des hommes entre la moyenne des pays de l'UE-15 et celle des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale sont passés de 5 ans en 1990 à 7 ans en 1994, avant de baisser à 6 ans en 2000. Pour les femmes, la tendance était assez semblable, bien que « l'écart » fût légèrement inférieur.

### **...et est également lié aux conditions de travail.**

Quelque 40% des répondants à une enquête récente<sup>22</sup> menée dans les nouveaux pays membres considéraient que leur travail affectait leur santé ou leur sécurité - pourcentage nettement plus élevé que les 27% dans les pays de l'UE-15. Ces problèmes étaient plus marqués en Lettonie et en Lituanie, alors qu'en Estonie, en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie, en Slovénie et à Malte, les problèmes étaient moins aigus. La mise en œuvre de l'acquis communautaire en matière de santé et de sécurité au travail devrait contribuer à améliorer cette situation.

### **Il existe de fortes variations des dépenses des ménages et des schémas de consommation dans l'Union...**

Les ménages lituaniens (45%), lettons (39%) et estoniens (34%) dépensent la majeure partie de leur budget en denrées alimentaires et boissons non alcoolisées. En fait, alors que le plus gros poste de dépenses de la plupart des nouveaux États membres est constitué par les denrées alimentaires, dans les pays de l'UE-15 le poste de dépenses le plus important est constitué par le logement. Tel est particulièrement le cas au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Le coût relativement élevé du logement est un phénomène récent. Dans les pays de l'UE-15, la structure des dépenses des ménages s'est considérablement modifiée au cours des années 1990: forte augmentation de la part consacrée au logement et diminution correspondante de la part consacrée à l'alimentation.

### **... et toutes ces différences dans les conditions de vie d'un bout à l'autre de l'Union élargie se reflètent dans le degré de satisfaction des citoyens...**

La satisfaction à l'égard de la vie diffère considérablement entre les pays EU15 et les dix nouveaux, environ 88% des citoyens de l'UE-15 étant satisfaits de leur vie contre 65% seulement des citoyens des nouveaux États membres. Ces derniers sont aussi beaucoup moins satisfaits de leur situation en matière financière et d'emploi que ceux des pays de l'UE-15. Ils sont en outre moins satisfaits en ce qui concerne leur sécurité personnelle et leur vie sociale, ce qui indique que non seulement les facteurs matériels, mais également d'autres aspects de la vie pourraient être améliorés dans les nouveaux États membres. Les chiffres montrent que l'écart est-ouest dans l'Union élargie en ce qui concerne la qualité perçue de la vie et la satisfaction à l'égard de celle-ci sera beaucoup plus large que celui qui sépare les États membres du nord et du sud de l'UE-15.

### **...et l'ampleur de leur sentiment d'exclusion.**

Un plus grand nombre de personnes déclarent se sentir exclues, inutiles et en marge de la société dans les nouveaux États membres que dans les pays de l'UE-15. Le pourcentage le plus élevé s'observe en Slovaquie, où plus d'un quart de la population déclare ne pas avoir de sentiment d'appartenance. Parmi les nouveaux États membres, la proportion de répondants déclarant se trouver en situation d'exclusion sociale n'est inférieure à la moyenne de 12% de l'UE qu'en Slovénie et en Pologne.

Dans les pays de l'UE-15, le sentiment d'exclusion sociale varie de 7% au Danemark et aux Pays-Bas à 15% au Portugal. Globalement, les écarts de perception correspondent assez bien aux écarts des indicateurs objectifs : plus faible est le PIB par habitant, plus élevé le taux de chômage et plus forte la prévalence de la grande pauvreté, plus élevé est aussi le sentiment d'exclusion sociale.

19 Voir: SIBIS Pocket Book 2002/03

20 SIBIS (Statistical Indicators Benchmarking the Information Society) est un projet qui relève du Programme "Société de l'information" de la Commission (IST-2000-26275) qui a été exécuté entre janvier 2001 et septembre 2003.

21 H.Brenner: Les déterminants sociaux de la santé, TUB (rapport final à la Commission de l'UE, octobre 2003).

22 Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail: Les conditions de travail dans les pays adhérents et candidats (Dublin 2003).

Plus positivement, l'analyse révèle parmi les populations de tous les nouveaux États membres, à l'exception de la Lettonie, un niveau de satisfaction plus élevé que celui dont faisaient état les Grecs et les Portugais au moment de leur adhésion. Un autre aspect intéressant est l'hétérogénéité que l'on observe parmi les dix nouveaux États membres en ce qui concerne la qualité subjective de la vie. En bref, les différences entre pays dans le groupe des adhérents sont plus importantes qu'au sein du groupe de l'UE-15. Il en va de même à l'intérieur des pays, c'est-à-dire que les écarts de satisfaction déclarée à l'égard de la vie sont plus importants au sein des nouveaux États membres que dans les pays de l'UE-15, surtout selon l'âge, le revenu, la catégorie professionnelle et l'éducation.

### Résumé

- La population de l'UE augmentant de 20% tandis que son PIB ne progresse que de 4,5%, les disparités de revenu nationales et régionales augmentent et la difficulté de promouvoir la cohésion sociale s'accroît.
- L'élargissement posera de nouveaux défis en matière de cohésion sociale alors que des progrès significatifs ont été observés dans l'UE-15 au cours de la dernière décennie. Dans 82 régions de l'Union élargie, représentant 31% de la population totale, le revenu n'atteindra pas 75% de la moyenne de l'UE 25. Les deux tiers des personnes concernées vivent dans les nouveaux États membres et représentent quelque 95% de leur population.
- Par comparaison avec l'UE-15, les niveaux de pauvreté relatifs sont généralement modérés dans les nouveaux États membres, bien que les niveaux de revenu absolus et les niveaux de vie demeurent très bas, particulièrement parmi les moins nantis. Les questions de pauvreté, d'exclusion sociale et de qualité des conditions de vie gagneront en importance dans l'Union élargie.
- En 2002, le PIB réel des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale a dépassé de 13% en moyenne les chiffres de 1989, mais cette moyenne masque de grandes disparités entre pays, certains n'ayant pas encore atteint les chiffres de 1989. Au cours de la période de transition, la croissance du PIB a été principalement conditionnée par le facteur productivité. Au cours de la prochaine étape, il sera capital de faire en sorte que la croissance génère davantage d'emplois.
- Du fait de la réduction prévue de la population en âge de travailler dans l'UE 25, la croissance économique future devrait dépendre de plus en plus de gains de productivité réalisés par le développement du capital humain et l'augmentation du capital physique. La qualité du capital humain deviendra un paramètre critique pour soutenir la croissance du PIB. Le potentiel de capital humain dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale est encourageant, ces États pouvant compter sur des niveaux de formation généralement bons.
- La réduction de la fracture numérique entre les États membres fera partie intégrante des politiques de cohésion sociale.
- Le développement du capital humain au sens large deviendra la clé du progrès économique et social. Tout en promouvant la performance macro-économique, il peut améliorer les opportunités sur le marché de l'emploi, les conditions de travail et l'état de santé des citoyens.

## 4. Protection sociale et participation sociale

Les dispositifs de protection sociale sont des instruments déterminants pour réduire les risques sociaux, combattre la pauvreté et promouvoir une plus grande cohésion sociale. Le dialogue social et civil est fondamental pour établir un consensus solide en vue de promouvoir la croissance, créer des emplois et s'attaquer aux disparités sociales et régionales de façon stratégique. Le présent chapitre examine les principales caractéristiques des dispositifs et approches que les nouveaux États membres apporteront à l'Union élargie dans des domaines tels que les pensions, les soins de santé, l'inclusion sociale, le handicap, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre la discrimination et le dialogue social et civil.

### 4.1 Les dispositions en matière de pensions

La réforme des retraites a été une des grandes questions à l'ordre du jour dans toute l'Europe au cours de la dernière décennie. Plusieurs réformes importantes et d'innombrables petites réformes ont été entreprises d'un bout à l'autre de l'Union élargie.

Dans les pays de l'UE-15, les régimes de retraites ont surtout été modifiés dans la perspective du vieillissement actuel et futur. Alors que la plupart des réformes et ajustements pourraient être caractérisés de paramétriques, ils se sont généralement cumulés en transformations significatives. De plus, au moins trois États membres - le Danemark, l'Italie et la Suède - ont mis en oeuvre des réformes fondamentales dans les années 1990 et ont remplacé leur ancien système de retraites par un nouveau<sup>23</sup>.

Dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, les réformes semblent à première vue avoir été plus poussées que dans la plupart des pays de l'UE-15<sup>24</sup>. Toutefois, un examen plus approfondi indique que les réformes ont été principalement motivées par des soucis pratiques et inspirées par les innovations faites dans les pays de l'UE-15 et que les systèmes actuels des nouveaux États membres s'intègrent généralement dans l'ensemble des systèmes de retraites existant dans l'Union<sup>25</sup>.

#### **Contexte des réformes des retraites dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale**

Les contraintes financières du passage à l'économie de marché ont eu un impact majeur sur les réformes des retraites dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Ainsi par exemple, les licenciements massifs à opérer dans le cadre de la restructuration d'anciennes entreprises d'Etat n'ont guère laissé d'autre choix que la préretraite à grande échelle, représentant un coût élevé pour les budgets publics. Le problème de financement ne se limitait cependant pas à l'aspect dépenses. Alors que les droits à pension étaient acquis sur la base de la carrière professionnelle, leur financement reposait sur des prélèvements fiscaux sur les salaires opérés au niveau de l'entreprise. Dans une situation de chute de l'emploi, d'économie souterraine croissante et de grandes difficultés de collecte des cotisations d'assurance sociale, l'ancien système de financement et d'acquisition des droits à pension ne pouvait être maintenu. Des comptes individuels liant étroitement et dans la transparence les cotisations individuelles et l'acquisition de droits aux prestations semblaient offrir une solution attrayante aux problèmes. De plus, comme la formation de capital dans l'économie était insuffisante et les investissements massivement nécessaires dans tous les domaines, l'idée de préfinancer une partie des futures pensions est aussi devenue attrayante d'un point de vue macro-économique.

Les dix nouveaux États membres se répartissent en quatre groupes si l'on considère l'étendue des réformes mises en oeuvre au cours de la dernière décennie:

1. La Lettonie, la Pologne et l'Estonie ont adopté des réformes fondamentales de leur premier pilier de pensions publiques et ont introduit un deuxième pilier de régimes obligatoires à capitalisation intégrale et gérés par des instituts de pensions privés mis en concurrence.
2. La Hongrie et la Slovaquie ont introduit un deuxième pilier de régimes obligatoires à capitalisation intégrale et gérés par des instituts de pensions privés mis en concurrence et réduit leur premier pilier en conséquence, sans toutefois en changé le fonctionnement.
3. La République tchèque a réformé son système public sans pour autant introduire un pilier obligatoire de régimes privés.
4. La Lituanie, la Slovaquie, Malte et Chypre ont conservé jusqu'à ce jour leur système de droits fondés sur la répartition financé à partir des contributions de sécurité sociale et du régime fiscal général et n'ont pas réformé leur systèmes de retraites de manière fondamentale.

<sup>23</sup> Commission européenne: rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur des pensions viables et adéquates: Bruxelles, mars 2003.

<sup>24</sup> Holzmann, R., M. Orenstein et M. Rutkowski (2003, editors) : Pension Reform in Europe : Progress and Process, Washington D.C. (The World Bank).

<sup>25</sup> Commission européenne: Acceding countries on their way to participate in the open method of Coordination on Pensions - Main lessons from bilateral seminars (les pays adhérents sur la voie de la participation à la méthode ouverte de coordination concernant les pensions - principales leçons de séminaires bilatéraux). Bruxelles, décembre 2003.



Par comparaison à l'UE-15, les taux de cotisation réglementaires pour les pensions (vieillesse, survivants et invalidité) sont généralement élevés dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, se montant habituellement à au moins 25% des gains bruts. Les taux de remplacement qui en résultent tendent toutefois à être faibles. Ceci est généralement dû aux faibles taux d'emploi, surtout pour les femmes et les travailleurs âgés. Comme, en outre, il faudra des décennies avant que les prestations des régimes à capitalisation intégrale atteignent le niveau voulu, l'adéquation des prestations et les taux d'emploi continueront à poser des problèmes à court ou moyen terme dans ces pays. À plus long terme, les nouveaux États membres seront aussi confrontés au défi du vieillissement de la population.

La plus grande différence par rapport aux systèmes actuels existant dans les pays de l'UE-15 est que cinq des nouveaux États membres, dans le cadre de leurs accords statutaires, ont établi un deuxième pilier de régimes obligatoires à capitalisation intégrale et cotisations définies dans lesquels l'épargne pension est gérée par des fonds de gestion privés ou des compagnies d'assurance mises en concurrence.

Parmi les pays de l'UE-15, seule la Suède possède un système comportant un élément obligatoire à capitalisation intégrale ; la part de celui-ci dans l'ensemble des cotisations est notablement moins grande (taux de cotisation de 2,5%). Par contre, d'autres pays de l'UE-15, notamment les Pays-Bas et le Danemark, possèdent un important deuxième pilier de pensions professionnelles à capitalisation intégrale fondés sur des conventions collectives, et le Royaume-Uni et l'Irlande recourent largement à un système de capitalisation volontaire, au travers de régimes de pension professionnelle ou individuelle<sup>26</sup>. La différence concernant le recours à des éléments par capitalisation et à gestion privée dans le système de retraite est donc plus une différence de degré et d'approche que de principe.

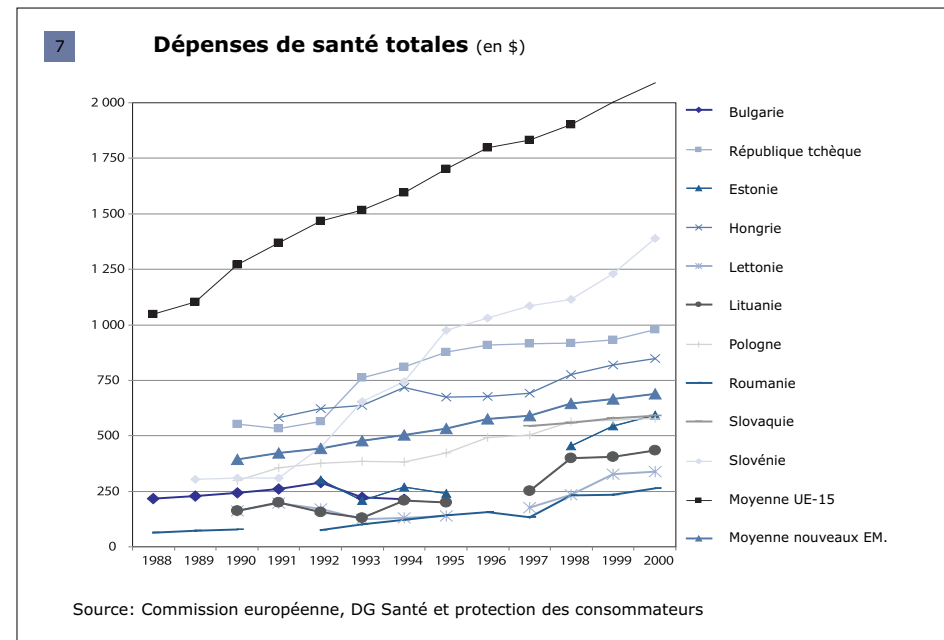
L'élargissement a affecté l'équilibre entre différents types d'accords en matière de pensions. Cependant, vu les défis auxquels sont confrontés les nouveaux États membres<sup>27</sup>, il est plus que probable que l'approche stratégique globale actuelle de l'UE en matière de réforme des retraites, définie dans les objectifs de Laeken<sup>28</sup> - à savoir adéquation, viabilité financière et adaptation au marché du travail et à l'évolution de la société - continuera à être considérée comme appropriée pour relever les défis à moyen et à long termes concernant les régimes de pension dans l'Union des 25.

#### 4.2 Assurance maladie et soins de santé

Si l'on considère les différentes dimensions de la santé, on constate l'existence de grandes disparités d'un bout à l'autre de l'Union élargie. Bien que chacun des 25 États ait sa propre façon d'organiser le secteur de la santé, certaines tendances caractérisent les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale et le développement de leurs systèmes de soins de santé. L'ancien régime politique a laissé son empreinte et de profondes réformes ont été mises en œuvre au cours des 15 dernières années pour remplacer les vieux systèmes centralisés<sup>29</sup>.

En ce qui concerne l'état de santé et les dépenses de santé, les niveaux sont très différents dans les pays de l'UE-15 et les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Pour ces derniers, les données statistiques relatives à l'espérance de vie et aux taux de mortalité pour différentes maladies indiquent toutes un niveau de santé des citoyens inférieur à celui des pays de l'UE-15, où les gens vivent généralement plus longtemps et souffrent moins fréquemment de maladies graves.

En même temps, les dépenses de santé<sup>30</sup> sont considérablement moins élevées dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Le graphique ci-dessous montre que, bien que les dépenses de santé aient augmenté dans tous ces pays au cours des deux dernières décennies (particulièrement dans les pays plus riches, comme la Slovaquie, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie), les niveaux de dépenses restent bien inférieurs à la moyenne de l'UE-15.



26 Rapports de stratégie nationaux : des systèmes de pension sûrs et viables, publiés sur les pages Web de la Commission européenne, automne 2003 ([http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/soc-prot/pensions/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/pensions/index_fr.htm));

Commission européenne : Rapport conjoint de la Commission et du Conseil sur des pensions viables et adéquates : Bruxelles, mars 2003.

27 Malte et Chypre se sont moins concentrés sur les pensions, mais le débat s'amplifie actuellement en ce qui concerne la nécessité de réformer les systèmes de pension existants afin d'améliorer leur adéquation et d'assurer leur viabilité à long terme.

28 Conseil européen : Qualité et viabilité des pensions - rapport conjoint sur les objectifs et méthodes de travail dans le domaine des pensions, Laeken, décembre 2001.

29 Commission européenne : Regards sur la santé dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, DG SANCO, 2002.

30 Les dépenses de santé ne sont pas entièrement comparables d'un bout à l'autre de l'Europe. Les experts examinent actuellement dans quelle mesure les différences dans les dépenses de santé (par exemple mesurées en % du PIB) reflètent des différences dans les habitudes de dépense et le volume et la qualité des services rendus.

Le fait que l'UE-15 dépense en moyenne environ quatre fois plus en SPP (standards de pouvoir d'achat) pour les soins de santé que les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale semble indiquer qu'il subsiste un écart substantiel sur le plan des capacités de soins de santé<sup>31</sup>. Bien que les dépenses de santé ne soient pas le seul déterminant des résultats en matière de santé, le potentiel d'amélioration de la santé, si l'on augmente les dépenses de santé, est plus fort lorsque le niveau initial d'investissement est moins élevé. L'amélioration de la situation en matière de santé dans ces huit nouveaux États membres semblerait donc dépendre dans une large mesure de l'augmentation de l'ampleur et de l'efficacité des investissements dans les soins de santé.

Face à des problèmes de centralisation excessive, de manque de moyens, de sous-performance et sous-investissement, les décideurs politiques de ces pays ont été obligés de transformer les systèmes obsolètes de soins de santé<sup>32</sup>. Trois éléments ont fondamentalement conditionné ces transformations, qui ont permis de rapprocher les systèmes de soins de santé de ces nouveaux États membres de ceux des pays de l'UE-15 et d'améliorer largement leur capacité de relever les défis en matière de santé: il s'agit de la décentralisation, de l'assurance maladie et de la restructuration des services de soins de santé.

Les réformes ont particulièrement visé à réaliser de profonds changements structurels. Les efforts de décentralisation et de privatisation ont eu pour objectif de déplacer le contrôle du financement, de la gestion et de la prestation des soins de santé de l'État central vers des acteurs régionaux, locaux et privés.

L'introduction de l'assurance maladie est un autre élément essentiel des réformes, sept nouveaux États membres sur huit ayant préféré un système basé sur l'assurance plutôt que sur la fiscalité.

Enfin, des transformations significatives ont été opérées dans la prestation des services de santé. Le rôle des soins de santé primaires a été renforcé et des efforts ont été déployés pour réduire les installations hospitalières coûteuses et inadéquates héritées de l'ancien système. Ainsi par exemple, au cours de la décennie 1990 - 2000, l'Estonie a réussi à améliorer la productivité des soins de santé de telle sorte qu'elle a pu réduire le nombre de lits dans les hôpitaux d'urgence de 9,2 à 5,6 pour 1 000 habitants.

Les défis à relever par les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale sont multiples puisqu'ils sont confrontés à de sérieux problèmes de santé et disposent en même temps de moins de ressources à consacrer à l'amélioration du secteur de la santé. Les réformes opérées ont conduit à d'importantes transformations et améliorations, mais pour en exploiter le plein potentiel, des efforts et des investissements supplémentaires demeurent nécessaires.

### 4.3 Revenu minimum et aide sociale

Pour les personnes durablement exclues du marché du travail, une protection de base contre la pauvreté et l'exclusion est garantie en dernier ressort par un « filet de sécurité » lorsque d'autres formes d'assurance sociale (telles que les pensions ou les prestations de chômage) ne sont pas disponibles. Presque tous les États membres de l'UE-15 procurent à tous les résidents légaux quelque forme de revenu minimum garanti. Cette aide financière est complétée par diverses allocations en espèces ou des services dispensés localement pour aider les bénéficiaires à supporter leurs frais de logement, d'éducation, de soins, etc. En Italie et en Grèce, une telle garantie de revenu n'existe pas, mais il existe en revanche une série de systèmes ciblés administrés de façon plus ou moins décentralisée<sup>33</sup>.

Si les systèmes de revenu minimum garanti ont puissamment contribué à réduire le risque de pauvreté dans l'UE, ils sont de plus en plus contrôlés afin de s'assurer qu'ils promeuvent plutôt qu'ils n'entravent l'intégration effective sur le marché du travail et sont gérés avec efficacité.

Parmi les nouveaux États membres, la couverture de la protection sociale et sa capacité d'assurer des ressources minimales adéquates demeurent un problème fondamental. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la pauvreté semble toucher davantage les personnes en âge de travailler et les enfants, du fait du chômage de longue durée et de faibles niveaux de gains, alors qu'à Chypre et à Malte elle affecte particulièrement les personnes âgées. Cette image globale est confirmée par des données indiquant que, par rapport à d'autres transferts sociaux, les pensions contribuent de manière déterminante à alléger le risque de pauvreté dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale. Au cours des années 90, les prestations familiales et pour enfants sont devenues des éléments clé des programmes de réduction de la pauvreté dans plusieurs de ces pays, qui ont eu recours à diverses formes de ciblage. Les subventions de prix pour les services d'utilité générale ont en général été retirées et les programmes d'aide financière contre la pauvreté se sont développés, mais ont généralement été confiés aux municipalités locales, qui ont dû faire face à de graves problèmes administratifs et financiers<sup>34</sup>.

Bien que les informations relatives à l'impact des programmes d'aide sociale dans les nouveaux États membres soient dépassées et inégales, les résultats disponibles indiquent un médiocre ciblage, une couverture largement insuffisante et généralement de faibles niveaux de prestations. Plus récemment, certains pays ont mis en place ou renforcé des régimes visant à assurer des niveaux adéquats de revenu minimum aux salariés, aux chômeurs et personnes inactives par le biais de divers systèmes comprenant des salaires minimum, des systèmes de revenu minimum garanti, des pensions sociales non contributives ou des garanties d'aide sociale universelle. Toutefois, la mesure dans laquelle ces systèmes peuvent être comparés, du point de vue de la couverture et des niveaux de prestations, aux régimes de revenu minimum existant dans les pays de l'UE-15 reste à déterminer.

31 Puisque un faible niveau de dépenses de soins de santé peut aussi être observé si les produits et services sont procurés pour une large part à des prix relativement bas, l'écart en matière de volume et de qualité des services de soins de santé peut être inférieur à ce qu'indique la différence mesurée en % du PIB ou en SPP.

32 Pour un examen complet de la question, voir R. Busse « Health Care Systems in EU Pre-Accession Countries and European Integration » 5-6/2002 Arbeit und Sozialpolitik

33 Commission européenne: Projet de proposition de rapport conjoint sur l'inclusion sociale 2004, p. 52.

34 La protection sociale dans les 13 pays candidats, 2003, DG Emploi et affaires sociales.

#### 4.4 Diversité et protection des minorités contre l'exclusion et la discrimination

Les sociétés européennes connaissent une tendance croissante à la diversité ethnique, culturelle et religieuse, alimentée par les migrations internationales et le développement de la mobilité au sein de l'UE.

Cette tendance devrait se maintenir après l'élargissement sous l'effet d'une combinaison de facteurs « d'attraction » (vieillesse de la population en Europe, pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions et secteurs) et de facteurs de « répulsion » (augmentation de la population de jeunes adultes dans de nombreux pays voisins, taux de chômage élevés, instabilité politique, pauvreté).

Les mesures visant à promouvoir l'inclusion et la participation des minorités ethniques dans les États membres actuels ont été généralement axées sur les nouveaux migrants arrivés dans les pays concernés au cours des trois ou quatre dernières décennies. Dans de nombreux nouveaux États membres, cependant, l'immigration est un phénomène assez récent et l'intérêt se porte surtout sur la situation des minorités historiques, notamment les Roms.

Les chiffres provenant de ces États membres qui collectent des données sur les migrants et les minorités ethniques indiquent aussi que ces groupes ont des niveaux de formation moins élevés et sont plus susceptibles de vivre dans des ménages à faible revenu et des logements de médiocre qualité<sup>35</sup>.

Les nouveaux États membres sont confrontés à des défis similaires en ce qui concerne la participation des minorités au marché du travail et à la vie sociale. Les problèmes d'exclusion et de discrimination rencontrés par les communautés Rom et certaines minorités russes dans quelques-uns des nouveaux États membres sont particulièrement aigus.<sup>36</sup> Il y aura lieu de s'attaquer à ces problèmes en combinant des mesures en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale et des mesures de lutte contre la discrimination. Agir contre les discriminations par des actes législatifs et des mesures préventives constitue un défi pour les nouveaux États membres dans ce contexte<sup>37</sup>.

#### 4.5 Handicap : politiques en faveur des personnes ayant des besoins spéciaux

L'approche communautaire à l'égard du handicap n'établit pas de catégories distinctes de personnes, mais prend plutôt pour base les besoins individuels. Une telle approche est beaucoup plus favorable à l'inclusion sociale que celle qui repose sur la catégorisation. Elle implique de se détourner de programmes ciblés sur le handicap pour adopter une approche plus généraliste<sup>38</sup>.

35 Les travaux effectués dans le cadre du programme de recherche socio-économique ciblée de la Commission européenne sont aussi intéressants à cet égard : Castles et al., Centre for Migration and Policy Research, University of Oxford, ISBN 92-894-5273-0.

36 Mémoires conjoints sur l'insertion sociale, décembre 2003, publiés sur les pages web de la Commission européenne ([http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/soc-prot/soc-incl/jim\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-prot/soc-incl/jim_fr.html))

Commission européenne: Synthèse des mémoires conjoints sur l'insertion sociale, Bruxelles, mars 2004.

37 Égalité, diversité et élargissement – rapport relatif aux mesures de lutte contre la discrimination dans les pays adhérents et candidats. Rapport d'experts commandé par la Commission européenne, DG Emploi et affaires sociales, Bruxelles 2003.

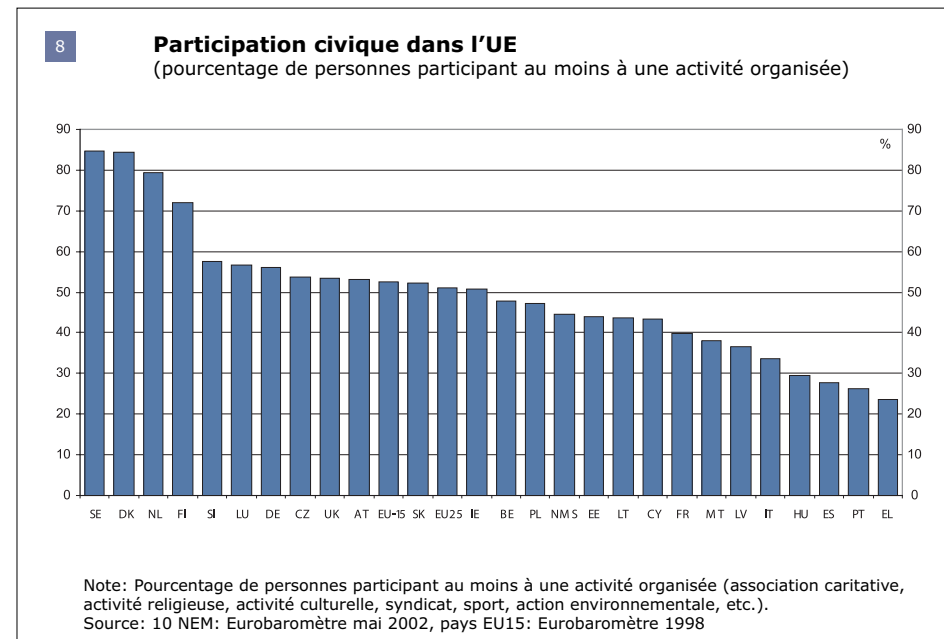
38 « Égalité des chances pour les personnes handicapées : un plan d'action européen », COM(2003)650.

L'objectif est d'assurer que les personnes handicapées bénéficient des mêmes droits humains que tout un chacun en éliminant les obstacles et en luttant contre toute forme de discrimination liée au handicap.

La situation dans les pays de l'UE-15 évolue de manière généralement positive dans ce domaine, bien qu'il subsiste de nombreux obstacles nécessitant davantage d'efforts – notamment des obstacles d'ordre physique, juridique et administratif ou liés aux nouvelles technologies et aux comportements.

Dans de nombreux nouveaux États membres, les politiques en matière de handicap sont encore généralement orientées vers la ségrégation plutôt que vers la prise en compte du problème dans tous les domaines d'action politique. De plus, bien que des systèmes de quotas soient couramment appliqués, leur mise en application pratique s'avère poser de grands problèmes. Les politiques en matière de handicap dans ces pays commencent seulement à s'écarter de l'ancien style "protectionniste" et des modèles médicalisés.

La remise en cause des politiques d'emploi protégé a initialement conduit à une augmentation du chômage parmi les personnes handicapées. Jusqu'à présent, ce mouvement n'a pas encore été compensé par les politiques de soutien nécessaires et d'offre d'emplois ordinaires pour les personnes handicapées ne possédant sans doute pas l'éducation, l'expérience ou la formation nécessaires pour pouvoir s'insérer sur le marché ouvert du travail.



En outre, l'accent mis, dans la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, sur la nécessité d'aménagements raisonnables pour les personnes handicapées n'a pas encore filtré dans les politiques et pratiques de nombreux nouveaux États membres.

#### 4.6 Société civile et participation civique

Les capacités essentielles de la société civile se traduisent par le degré d'esprit civique, de confiance et de participation de la population, qui, à son tour, influence les performances économique, sociale et politique générales d'un pays<sup>39</sup>. Ces capacités sont générées et renforcées dans une société civile libre et prospère, mais leur développement est entravé là où l'épanouissement de la société civile est réprimé. Dans la plupart des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, une société civile marquée par une faible participation à la vie publique et la méfiance à l'égard des institutions publiques est l'un des héritages négatifs des régimes politiques antérieurs.

Des études ont permis de constater que le degré d'esprit civique dans la société, la prévalence de normes sociales promouvant l'action collective et le degré de confiance dans les institutions publiques sont beaucoup moins élevés dans les économies en transition et elles ont aussi confirmé l'existence de corrélations entre les mesures de ces phénomènes et la croissance économique<sup>40</sup>.

Au début de la période de transition, les populations des pays d'Europe centrale et orientale s'avéraient avoir moins confiance dans les étrangers et avoir moins d'esprit civique que celles de l'UE, même si elles affichaient autant d'altruisme. Elles montraient un puissant attachement familial, comptaient moins sur les amis et possédaient des cercles de relations plus étroits et plus fermés. En même temps, elles manifestaient un degré nettement inférieur de participation civique et de confiance dans les institutions.

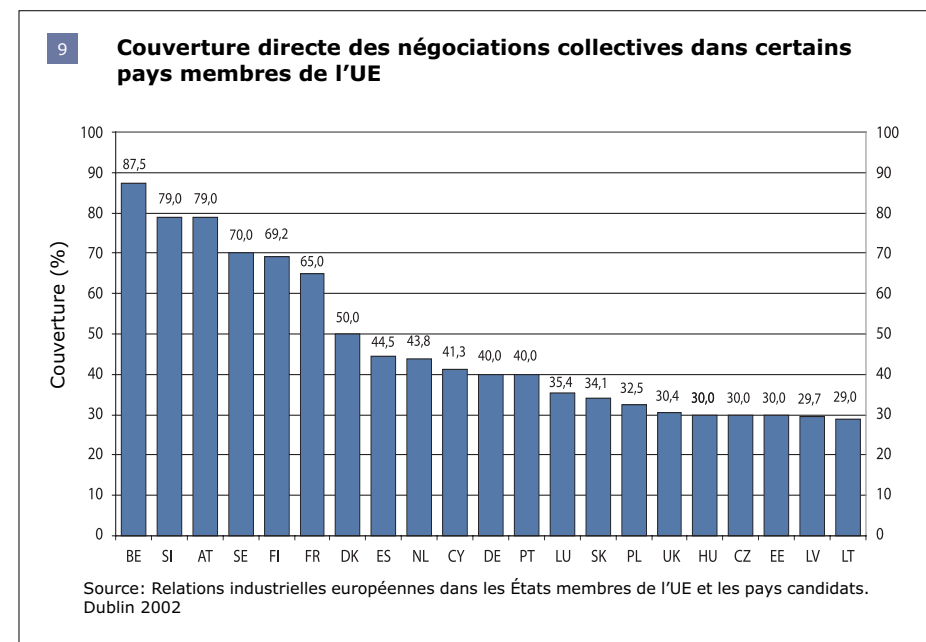
La participation civique dans ces nouveaux États membres s'est améliorée depuis le début de la période de transition et, bien qu'elle demeure inférieure à ce qu'elle est dans le pays de l'UE-15, les différences existant au sein des deux groupes de pays sont plus importantes que celles qui séparent ces groupes; les nouveaux États membres auront tendance à s'intégrer dans les groupes existant sous l'angle de la participation sociale en suivant la fracture nord/sud.

Toutefois, les difficultés inhérentes à l'abandon de la planification centralisée et de l'autorité totalitaire sont encore visibles dans les structures, les capacités et le fonctionnement global des différents niveaux d'administration dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Les possibilités de développer des pratiques de gouvernance modernes, telles que la participation des acteurs centraux de la société civile aux processus décisionnels et à la mise en œuvre des politiques aux niveaux régional et local, sont limitées. Les ONG représentatives, bien organisées et capables d'agir ne sont pas courantes. De plus, les ressources des autorités locales aux niveaux administratif et décisionnel ne sont généralement pas de nature à leur permettre de collaborer étroitement avec la société civile à la mise en œuvre de mesures de politique sociale.

Pour améliorer les capacités de gouvernance dans le domaine de la politique sociale, il est important que les nouveaux États membres continuent, avec le soutien de la Communauté, à stimuler le développement d'organisations de la société civile.

#### 4.7 Relations industrielles et dialogue social

En dépit d'efforts soutenus pour développer les relations industrielles et le dialogue social dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, les partenaires sociaux dans la plupart de ces pays ont encore des défis à relever pour participer pleinement à la gouvernance économique et sociale que le modèle social européen leur attribue. Le niveau bipartite doit être renforcé.



Si les différences peuvent être considérables entre les régimes de relations industrielles existant dans les anciens et la plupart des nouveaux États membres, il n'en existe pas moins des similarités importantes. Par exemple, en ce qui concerne la structure de l'organisation syndicale au niveau national et la densité des syndicats, les nouveaux États membres ont tendance à se répartir selon les groupes existant parmi les pays de l'UE-15.

Compte tenu du fait que les organisations d'employeurs ont du être créées à partir de rien dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale au cours des années 90, les similarités avec les pays de l'UE-15 sont nettement plus réduites, bien que l'on puisse en trouver quelques-unes. Une grande différence réside dans le fait que, dans la plupart de ces nouveaux États membres, la densité de ces organisations est nettement inférieure et que les négociations collectives au niveau bipartite sont limitées, les organisations d'employeurs ne s'engageant pas souvent dans de telles négociations.

Ceci reflète aussi le fait que, dans la plupart de ces nouveaux États membres, la négociation bipartite est en général une nouvelle institution qui se développe graduellement. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des pays de l'UE-15, où, dans un système à plusieurs niveaux, les négociations collectives se caractérisent principalement par des accords au niveau sectoriel, dans la plupart des nouveaux États membres, les négociations collectives se déroulent principalement au niveau des entreprises. Dans les pays de l'UE-15, ceci ne s'observe qu'au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, pour certaines questions, au Luxembourg et en France.

En ce qui concerne la proportion de travailleurs directement couverts par les négociations collectives, les nouveaux États membres s'insèrent dans l'intervalle de variation, même s'ils ne se rangent pas entièrement dans les groupes de l'UE-15.

Comme l'indique le graphique 9, les écarts au sein des deux groupes de pays sont substantiels. Les nouveaux États membres sont représentés aux deux extrémités de l'échelle, mais la plupart d'entre eux se situent dans le quart inférieur du classement.

Le tripartisme existe sous des formes variables, plus ou moins formalisées, et avec différents degrés de participation des partenaires sociaux dans la plupart des pays de l'UE-15. Son développement s'est accéléré au cours de la période préparatoire à l'instauration de l'UEM. Le système tripartite, qui existe aussi sous diverses formes dans tous les nouveaux États membres, est pour l'heure largement dominé par les priorités gouvernementales visant surtout le bon déroulement du processus de restructuration en cours dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, et la participation des organisations des partenaires sociaux est essentiellement de nature consultative.

Le développement du rôle et de la force des négociations collectives bipartites et des organisations syndicales et patronales est activement soutenu par les partenaires sociaux européens (comme le montre leur programme de travail commun 2003-2005). Ce phénomène devrait s'intensifier avec la poursuite de la stabilisation et la croissance de l'économie, mais il serait souhaitable que les politiques gouvernementales lui procurent aussi un environnement favorable. Les efforts visant à promouvoir le partenariat social bipartite aideront également à étendre la portée et les responsabilités du dialogue tripartite.

## Résumé

- La comparaison des dispositifs de protection sociale et du dialogue social et civil dans les nouveaux États membres et l'Union des quinze révèle toute une série de différences, mais aussi de nombreuses similitudes.
- Bon nombre de différences et une quantité de problèmes sociaux dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale sont liés à la période antérieure à 1990 et à la période de transition. Ces difficultés ne peuvent être éliminées du jour au lendemain, mais les similitudes et les progrès accomplis dans l'acquis indiquent qu'avec le temps elles s'intégreront dans l'intervalle de variation existant entre les pays de l'UE-15.
- Des réformes permettant d'améliorer la protection sociale et le niveau de vie sont en cours (par exemple, pensions, santé), mais les difficultés ne doivent pas être sous-estimées (par exemple, santé et inclusion sociale) et, dans certains domaines, des approches modernes doivent encore être mises en œuvre (par exemple, égalité entre hommes et femmes, personnes handicapées et minorités ethniques).
- D'une manière générale, la capacité d'opérer des changements et d'appliquer des réformes est limitée par les capacités de gouvernance administrative et sociale. Les mesures de soutien des structures de la société civile et du partenariat social continuent à présenter un écart substantiel par rapport à l'UE-15.
- Les réformes des pensions dans un certain nombre de nouveaux États membres ont été inspirées par les innovations des pays de l'UE et les dispositions actuelles s'insèrent dans l'éventail des systèmes de pension existant dans les pays l'UE-15. Le succès des réformes des pensions dans ces pays dépendra de leur capacité à relever les taux d'emploi et l'âge moyen de départ à la retraite.
- L'approche intégrée définie dans les objectifs de Laeken en matière de pensions s'applique aussi dans les nouveaux États membres. Les vulnérabilités actuelles des systèmes de pension dans de nombreux nouveaux États membres soulignent l'importance d'assurer des prestations adéquates, des taux d'emploi plus élevés, un départ plus tardif à la retraite et une réglementation efficace et une gestion saine des fonds de pension.
- L'Union des quinze dépense environ quatre fois plus en SPP (standards de pouvoir d'achat) pour la santé que les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Pour progresser en matière de santé, il importe d'augmenter le volume et d'améliorer l'efficacité des dépenses de santé.
- Les importantes minorités ethniques, Roms et autres, vivant dans certains nouveaux États membres renforceront les défis en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la discrimination liés à la diversité ethnique.
- Les politiques en faveur des personnes handicapées dans les nouveaux États membres demeurent généralement fondées sur des approches médicales du handicap et marquées par l'institutionnalisation et l'emploi protégé.
- Le développement du dialogue social bipartite et des régimes de relations industrielles doit encore être renforcé dans la plupart des nouveaux États membres.

## 5. L'Agenda social européen dans l'Union des 25

### 5.1 Développements dans l'Agenda social européen et les nouveaux États membres

***D'importants développements se sont produits ces dernières années en matière de politique sociale au niveau de l'UE...***

Au cours des six dernières années, les développements de la coordination des politiques sociale et de l'emploi au niveau de l'UE<sup>41</sup> ont élargi la portée de l'Agenda social européen, consolidé son contenu et établi de nouvelles méthodes de travail<sup>42</sup> pour la poursuite de son développement. Les nouveaux processus de coordination des politiques ont été mis en place en tenant compte des problèmes, des préférences et des capacités des pays de l'UE-15. Pendant longtemps, les préparatifs de l'adhésion ont principalement porté sur l'adoption de l'acquis législatif. Ce n'est que récemment que les nouveaux États membres ont participé aux processus de coordination des politiques communautaires en matière de protection sociale et d'inclusion sociale.

Pour plusieurs observateurs, il importe donc de se demander si les grandes orientations de l'actuel agenda social offrent une base adéquate pour l'Union élargie ou si cet agenda nécessite une refonte.

***...et, bien que les nouveaux États membres n'aient pas participé directement à ces avancées, leurs principales préoccupations sont bien couvertes.***

Le présent rapport montre qu'en dépit de différences significatives et stimulantes entre les pays de l'UE-15 et les nouveaux États membres, il existe aussi de claires similitudes dans les défis à relever, à savoir gérer l'évolution rapide de l'économie et réagir au vieillissement de la population. Les objectifs généraux de Lisbonne<sup>43</sup> s'appliquent clairement aussi aux nouveaux États membres.

La réduction prévue de la population en âge de travailler et l'expansion rapide de la population ayant dépassé l'âge de la retraite constituent un défi majeur commun pour l'Union élargie. Il apparaît manifestement que les États membres actuels et nouveaux ont tous intérêt à élaborer des politiques se renforçant mutuellement en cherchant à exploiter les nombreuses synergies entre les politiques économique, sociale et de l'emploi. Il importe donc de toute évidence de mettre en oeuvre la stratégie de Lisbonne dans toute son ampleur.

Comme la reprise économique prévue devrait être la dernière avant que le renversement démographique s'enclenche et que le vieillissement commence à s'accélérer, les 25 États membres de l'UE ont tous fortement intérêt à apporter le plus rapidement possible les changements nécessaires aux politiques de l'emploi et de protection sociale.

Naturellement, les politiques communautaires, dans l'Union élargie, devront tenir compte de la diversité accrue de la situation sociale, mais l'élargissement ne remet pas en cause les grandes lignes de l'Agenda social.

### 5.2 Principaux défis et opportunités pour les nouveaux États membres

Si les défis inhérents au présent élargissement s'avèrent particulièrement importants, l'expérience de l'adhésion antérieure de pays ayant un PIB nettement inférieur à la moyenne de l'Union (tels l'Irlande, la Grèce, le Portugal et l'Espagne) confirme que des efforts concertés et soutenus aux niveaux national et communautaire devraient permettre d'améliorer sensiblement la situation sociale.

Néanmoins, la situation dans plusieurs des pays adhérents, toujours largement conditionnée par les retombées de la période de transition, mais reflétant de plus en plus le nouvel impact social de la croissance économique, qui laissera inévitablement de côté les personnes incapables de s'adapter aux nouvelles exigences technologiques, requiert que l'on intensifie les efforts politiques pour éviter les disparités dans les conditions de vie et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>44</sup>. La réalisation de ces objectifs améliorera les conditions de vie et, partant, les possibilités de réduire la mortalité et d'éviter une nouvelle baisse des taux de fécondité. Alors qu'il s'avérera nécessaire de renforcer les systèmes de protection sociale pour soutenir le processus de modernisation, les décideurs politiques dans les nouveaux États membres seront confrontés à des choix politiques difficiles imposés par la nécessité pressante de consolider les finances publiques et d'assurer des conditions macro-économiques favorables à une croissance durable. L'importance de parvenir à une croissance économique qui génère des emplois et de promouvoir des politiques actives en matière sociale et d'emploi apparaît manifeste pour combler rapidement le fossé existant en matière d'emploi par rapport à l'UE. En outre, pour mener à bien les réformes et profiter pleinement de leur adhésion, les nouveaux États membres devront renforcer leurs capacités de gouvernance administrative et sociale, en développant notamment leur capacité de mobiliser et de faire participer les partenaires sociaux et la société civile dans son ensemble aux processus décisionnels.

Dans le cadre de ces développements, il sera important d'exploiter les synergies de renforcement mutuel des politiques sociale et de l'emploi et les richesses de l'expérience accumulée au niveau communautaire. Il sera capital de mettre en oeuvre les lignes directrices et recommandations européennes pour l'emploi et de réaliser les objectifs communs assignés aux processus de coordination politique dans le domaine des pensions et de l'inclusion sociale. Les investissements dans une protection sociale et des soins de santé rentables et favorables à l'emploi constituent un élément important des mesures nécessaires pour développer et soutenir la capacité de participation et de contribution des citoyens<sup>45</sup>.

41 C'est-à-dire en matière d'emploi, d'inclusion sociale, de lutte contre la discrimination, de modernisation de la protection sociale, la Charte des citoyens etc.

42 Par exemple la méthode ouverte de coordination.

43 Lors du Sommet européen de mars 2000 à Lisbonne, l'Union s'est fixé comme nouvel objectif stratégique de devenir d'ici 2010 « ...l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

44 Mémoires conjoints sur l'insertion sociale, rapport de synthèse de la Commission.

45 Idem.

Les nouveaux États membres ont à leur actif un certain nombre de réalisations et d'avantages relatifs, qui constituent ensemble une série de chances à exploiter. Comme il ressort du présent rapport, celles-ci sont notamment les suivantes :

- Grâce à une réserve considérable de main-d'œuvre ayant un niveau de formation relativement élevé, de nombreux États membres sont bien placés pour connaître une longue période de croissance soutenue, en particulier si cet avantage relatif est étayé par un développement complémentaire des ressources humaines et une protection sociale plus favorable à l'emploi.
- La capacité de mettre en œuvre des réformes poussées en matière de pensions au milieu de turbulences économiques et politiques, dont ont fait preuve plusieurs nouveaux États membres, démontre une aptitude à entreprendre des réformes difficiles, qui pourra être exploitée dans la suite du processus de changement.
- Les réformes du secteur de la santé opérées dans de nombreux nouveaux États membres ont mis en place une part importante des conditions nécessaires à une période d'amélioration rapide et significative de la contribution des soins de santé à l'amélioration de l'état de santé général, en particulier dans la mesure où ces pays deviennent capables de consacrer plus de ressources à ce secteur.
- Les niveaux modérés de pauvreté relative dans la plupart des nouveaux États membres indiquent un bon degré de cohésion sociale nationale et un impact notable des systèmes de protection sociale, qui peuvent être un atout important pour relever avec succès les défis de la modernisation et de la mondialisation de l'économie.

Compte tenu de ces opportunités et des progrès considérables accomplis en ce qui concerne l'acquis, les dix nouveaux États membres – avec le soutien des politiques communautaires – pourraient être bien placés pour devenir un puissant moteur de croissance économique et de progrès social dans l'Union élargie.

Toutefois, la réussite de l'élargissement dans le domaine social dépendra aussi de manière déterminante de la capacité d'accueil des États membres de l'UE-15. La volonté de permettre aux nouveaux États membres de profiter de l'expérience et des ressources de l'Union des quinze déterminera de plusieurs manières l'ampleur et la rapidité des progrès. Dans le nouvel agenda social, il importera de trouver les moyens de répondre aux besoins et de libérer les énergies de tous les États membres de l'Union élargie.





# Annexes

## Annexe 1: Portraits statistiques

### Vieillesse de la population

En 2003, l'UE-25 comptait 74 millions de personnes âgées d'au moins 65 ans, contre seulement 38 millions en 1960. Aujourd'hui, les personnes âgées représentent 16 % de la population totale et 24 % de la population dite en âge de travailler (15 à 64 ans). D'ici 2010, cette proportion devrait atteindre 27 % dans l'UE-15. Au cours des quinze prochaines années, le nombre de personnes du quatrième âge (80 ans et plus) augmentera de près de 50 %.

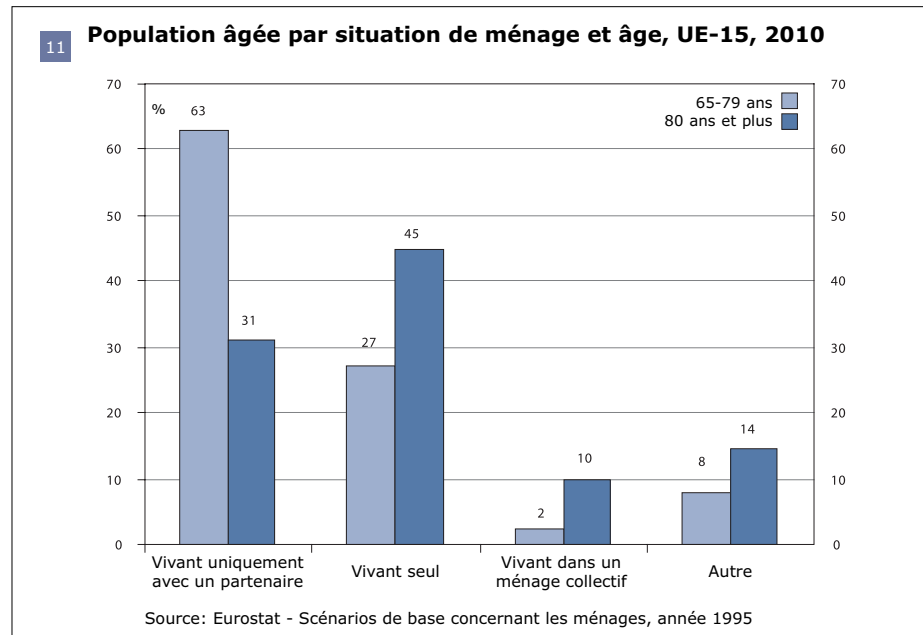
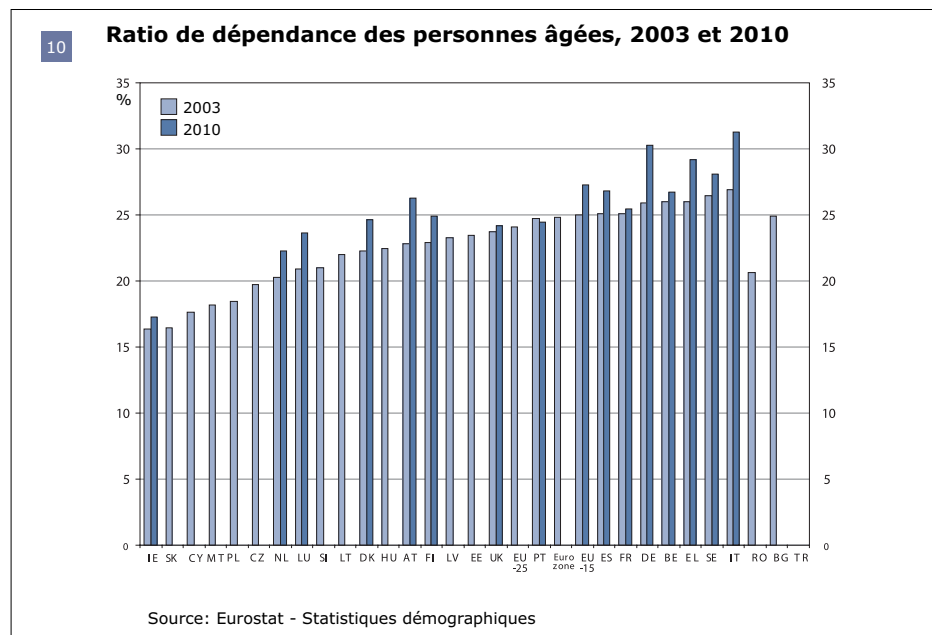
#### Indicateur-clé

UE-25 UE-15 Euro-zone BE CZ DK DE EE EL ES FR IE IT CY LV LT LU HU MT NL AT PL PT SI SK FI SE UK BG RO TR

Rapport de dépendance des personnes âgées (population âgée de 65 ans et plus en pourcentage de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) au 1er janvier)

2003	24,1	25,0e	24,8	26,0	19,7	22,3	25,9	23,5e	26,0e	25,1e	25,1	16,4	26,9e	17,6e	23,3	22,0	20,9	22,4	18,2	20,3	22,8	18,4	24,7	21,0	16,5	22,9	26,5	23,7e	24,9	20,6	:
2010	:	27,3f	:	26,7f	:	24,6f	30,3f	:	29,2f	26,8f	25,5f	17,3f	31,3f	:	:	23,6f	:	:	22,3f	26,3f	:	24,5f	:	:	24,9f	28,1f	24,2f	:	:	:	

Source: Eurostat - Statistiques démographiques.



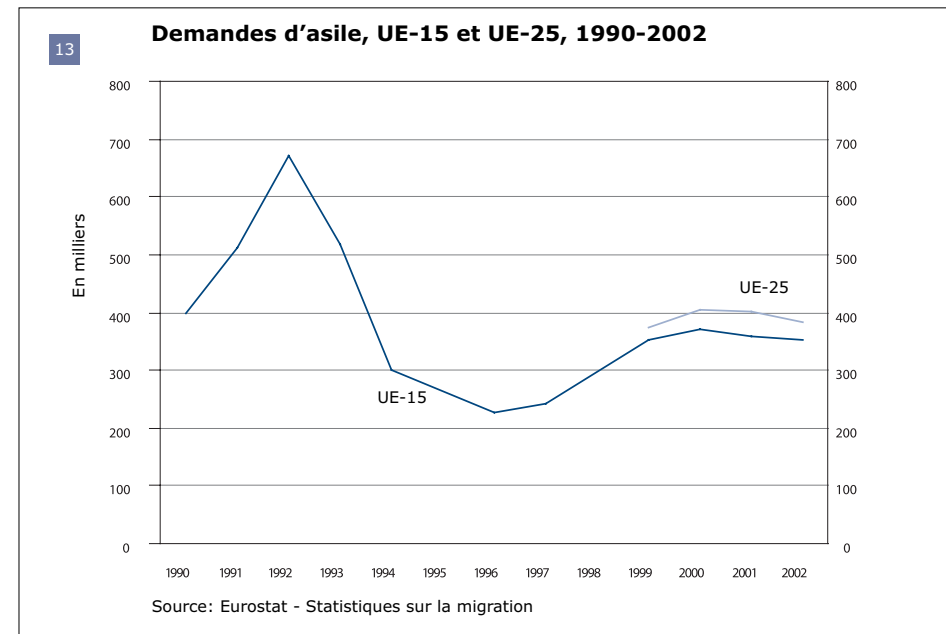
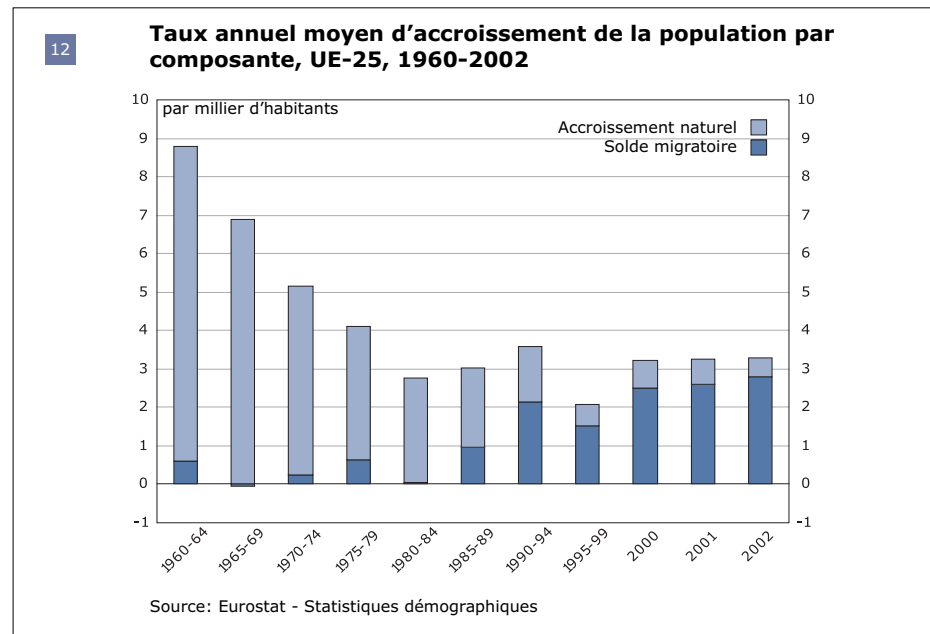
## Migration et asile

Le solde migratoire est le facteur principal des variations démographiques annuelles dans l'UE-25. En 2002, le taux annuel du solde migratoire était de 2,8 par millier d'habitants dans l'UE-25, ce qui représentait près de 85 % de la croissance démographique totale. En 2002, 384 500 demandes d'asile ont été introduites dans l'UE-25.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR	
<b>Solde migratoire, 2002</b> (différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une zone géographique pendant une année donnée par millier d'habitants).	2002	2,8e	3,3e	:	3,9	1,2	1,8	2,7	0,1	2,9	5,5	1,1	8,3	6,1	9,7	-0,8	-0,6	5,9	0,3	4,8e	1,7	3,2	-0,3	6,8	1,1	0,2	1,0	3,5	2,1e	0,0	-0,1	1,4e

Source: Eurostat - Statistiques démographiques



## Éducation et ses résultats

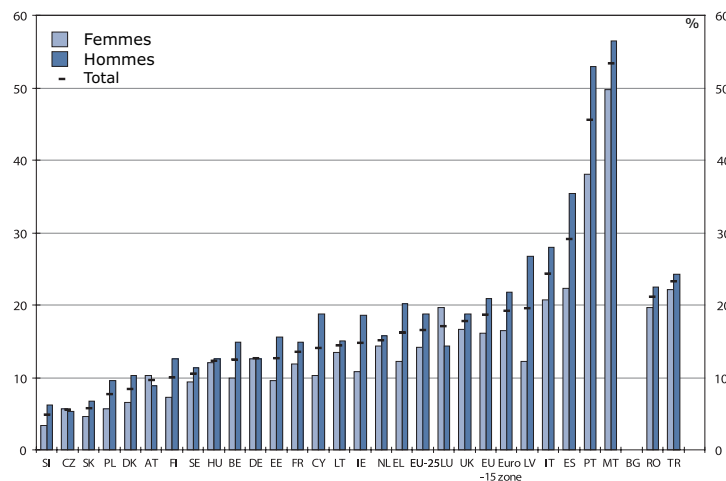
Le niveau d'éducation de la population s'est considérablement amélioré ces trente dernières années, notamment chez les femmes. En 2002, 77 % des jeunes de 20 à 24 ans dans l'Union européenne (UE-25) possédaient un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Dans le même temps, toutefois, 17 % des jeunes de 18 à 24 ans avaient quitté le système éducatif avec, au mieux, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Niveau d'éducation des jeunes, 2002</b> (pourcentage de la population de 20 à 24 ans ayant atteint au moins le niveau secondaire supérieur)																															
Femmes	76,6p	73,8p	72,8	81,1	91,7	79,6	73,3	80,4	81,3	64,9	81,7	83,9	69,1	85,3	73,2b	79,3b	69,8	85,7	39,0	73,3	85,0	88,1	43,7	90,0	94,0	86,2	86,7	77,2p	77,5	75,3	:
Hommes	79,5p	76,8p	76,1	84,7	91,7	82,3	73,8	87,1	85,9	71,9	82,8	88,1	74,0	90,3	82,2b	80,5b	65,5	85,8	42,2	76,7	84,4	91,3	52,0	92,3	95,3	90,4	88,3	78,5p	80,2	77,3	:
Total	73,7p	70,8p	69,4	77,6	91,8	76,8	72,6	73,7	76,3	58,2	80,5	79,7	64,2	79,6	64,4b	78,1b	74,0	85,5	36,1	70,0	85,6	84,8	35,4	87,9	92,6	81,9	85,2	75,9p	75,0	73,1	:

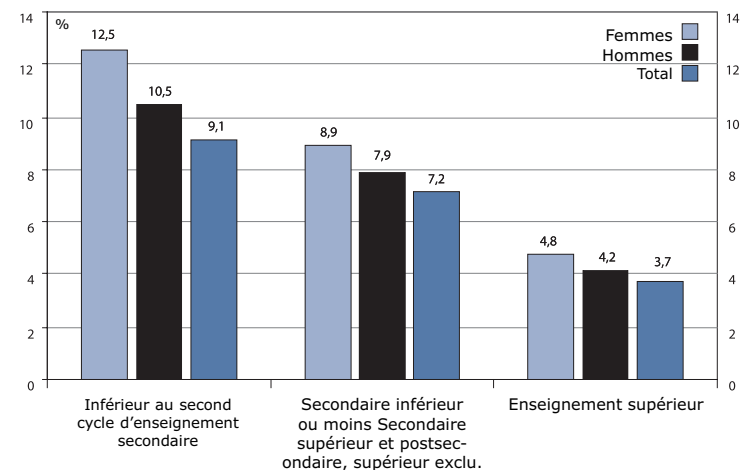
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail

**14 Jeunes ayant quitté prématurément l'école par sexe, 2002**  
Proportion de la population âgée de 18 à 24 ans n'ayant au mieux qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivant ni études ni formation



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail.

**15 Taux de chômage par niveau d'éducation et par sexe, UE-25, 2002**  
Personnes au chômage en pourcentage de la population active totale du même groupe



Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail.

## Éducation et formation tout au long de la vie

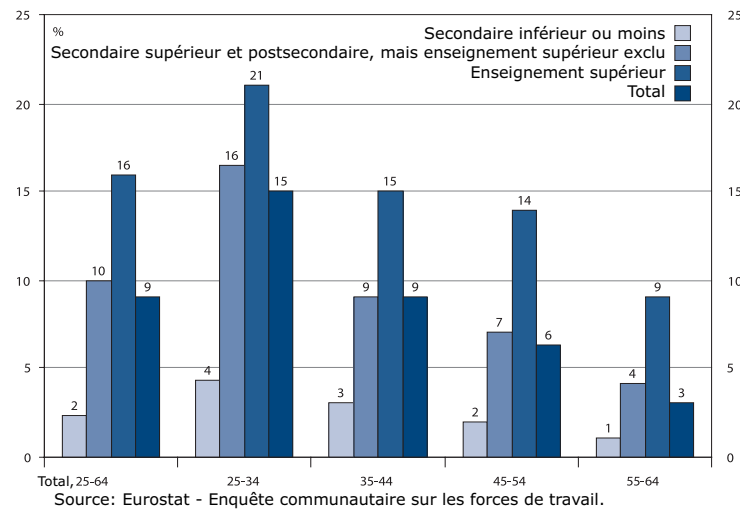
En 2002, dans l'Union européenne (UE-25), 8 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont pris part (au cours des quatre semaines précédant l'enquête) à des activités d'éducation ou de formation. Ces activités de formation sont les plus répandues (entre 18 et 22 %) au Danemark, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni, tandis que les nouveaux États membres ont le plus faible taux de participation de la population adulte à des actions d'éducation ou de formation (le maximum se situant aux alentours de 9 % en République slovaque et en Slovaquie). Les travailleurs plus âgés sont moins susceptibles de bénéficier d'une formation que les jeunes, tandis que les personnes hautement qualifiées sont plus susceptibles de participer que les moins qualifiées.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Formation permanente (participation des adultes à la formation et à l'enseignement), 2002</b> (pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête)																															
Total	8,0	8,5	5,5	6,5	5,9	18,4	5,8	5,2	1,2	5,0	2,7	7,7	4,6	3,7	8,2	3,3b	7,7	3,3	4,4	16,4	7,5	4,3	2,9	9,1	9,0	18,9	18,4	22,3	1,3	1,1	:
Femmes	8,6	9,2	5,6	6,3	5,7	20,7	5,5	6,7	1,1	5,4	3,0	8,8	4,7	3,8	10,9	4,2b	6,4	3,7	3,8	15,9	7,4	4,7	3,3	9,4	9,4	21,4	21,2	26,3	1,3	1,0	:
Hommes	7,4	7,9	5,5	6,8	6,1	16,2	6,1	3,6	1,2	4,5	2,4	6,5	4,5	3,6	5,2	2,3b	8,9	2,9	4,9	16,9	7,6	3,9	2,4	8,8	8,7	16,5	15,7	18,6	1,4	1,2	:

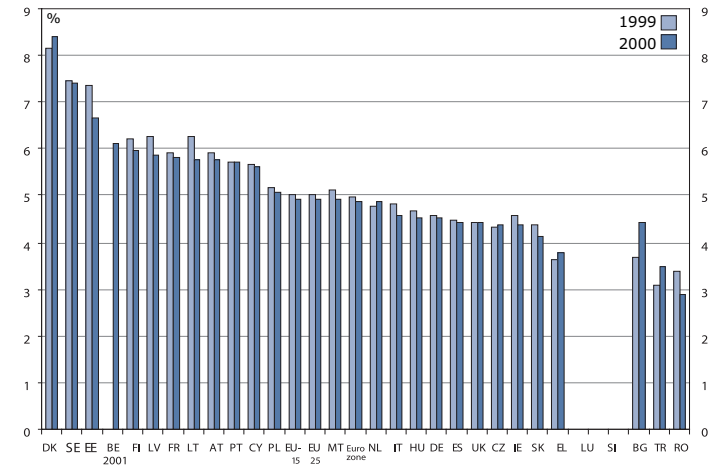
Note: F – La période de référence est la semaine précédant l'enquête.  
Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail.

**16 Formation permanente par tranche d'âges et niveau d'éducation, UE-15, 2002.** Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête



**17 Dépenses consacrées aux ressources humaines, 1999 et 2000**

Dépenses publiques consacrées à l'éducation, en pourcentage du PIB



Notes: DK: changement de couverture en 1999. FR: les dépenses d'éducation n'incluent pas les départements d'Outre-mer (DOM). UK: estimations sur la base de données relatives aux exercices financiers du R-U, allant du 1er avril au 31 mars. Source: Eurostat - Statistiques de l'éducation.

## Emploi

En 2002, le nombre de personnes ayant un emploi dans l'Union élargie s'élevait à plus de 199 millions, soit une augmentation de 11,5 millions depuis 1996. De 1997 à 2001, la croissance était d'environ 1 %, mais a quasiment stagné en 2002. Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans était de 62,9 % en 2002.

### Indicateur-clé

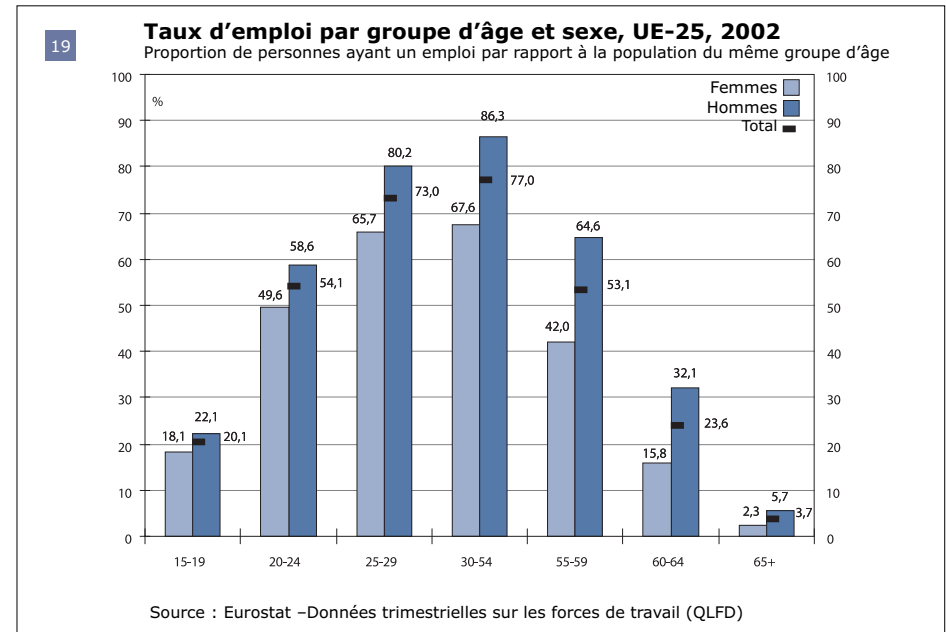
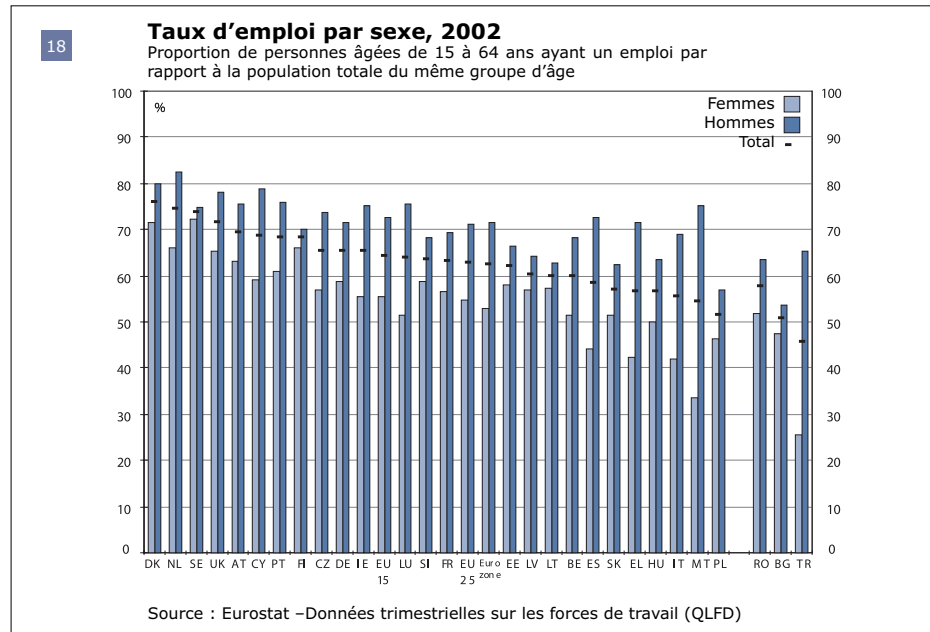
	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Taux d'emploi, 2002</b> (proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi par rapport à la population totale du même groupe d'âge)																															
Total	62,9	64,3	62,4	59,9	65,4	75,9	65,3	62,0	56,7	58,4	63,0	65,3	55,5	68,6	60,4	59,9	63,7	56,6	54,5	74,4	69,3	51,5	68,2	63,4	56,8	68,1	73,6	71,7	50,6	57,6	45,6
Femmes	54,7	55,6	53,1	51,4	57,0	71,7	58,8	57,9	42,5	44,1	56,7	55,4	42,0	59,1	56,8	57,2	51,6	50,0	33,6	66,2	63,1	46,2	60,8	58,6	51,4	66,2	72,2	65,3	47,5	51,8	25,5
Hommes	71,0	72,8	71,7	68,3	73,9	80,0	71,7	66,5	71,4	72,6	69,5	75,2	69,1	78,9	64,3	62,7	75,6	63,5	75,3	82,4	75,7	56,9	75,9	68,2	62,4	70,0	74,9	78,0	53,7	63,6	65,5

Source : Eurostat – Données trimestrielles sur les forces de travail (QLFD)

**Taux d'emploi des travailleurs âgés, 2002** (proportion de personnes âgées de 55-64 ans ayant un emploi par rapport à la population totale du même groupe d'âge)

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR	
Total	38,7	40,1	36,4	26,6	40,8	57,9	38,6	51,6	39,7	39,7	34,8	48,1	28,9	49,4	41,7	41,6	28,3	26,6	30,3	42,3	30,0	26,1	50,9	24,5	22,8	47,8	68,0	53,5	27,0	37,3	33,8	
Femmes	29,1	30,5	26,4	17,5	25,9	50,4	30,1	46,5	24,4	22,0	30,6	30,8	17,3	32,2	35,2	34,1	18,6	18,5	11,8	29,9	20,9	18,9	41,9	14,2	9,5	47,2	65,6	44,7	18,2	32,6	21,0	
Hommes	48,9	50,1	46,8	36,0	57,2	64,5	47,1	58,4	56,0																							

Source : Eurostat – Données trimestrielles sur les forces de travail (QLFD)



# Chômage

En 2002, le taux de chômage a progressé de 0,3 points de pourcentage pour la première fois depuis 1996. Cette augmentation a été enregistrée dans tous les États membres, sauf en Hongrie, en Finlande et en Suède où le taux de chômage est resté inchangé, ainsi qu'en Grèce, en Italie, à Chypre, dans les trois pays Baltes, en République tchèque et en République slovaque où il a continué à baisser.

## Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Taux de chômage, 2002</b> (proportion de chômeurs par rapport à la population active)																															
Total	8,8	7,7	8,4	7,3	7,3	4,6	8,6	9,5	10,0	11,3	8,8	4,3	9,0	3,9	12,6	13,6	2,8	5,6	7,4	2,7	4,3	19,8	5,1	6,1	18,7	9,1	4,9	5,1	17,8	7,5	10,3
Femmes	9,8	8,7	9,9	8,2	9,0	4,7	8,4	8,9	15,0	16,4	10,0	4,0	12,2	4,9	11,4	13,4	3,9	5,1	9,5	3,0	4,5	20,7	6,1	6,5	18,9	9,1	4,6	4,5	17,0	7,1	9,4
Hommes	8,0	6,9	7,3	6,6	6,0	4,4	8,7	10,1	6,6	8,0	7,7	4,6	7,0	3,0	13,6	13,7	2,1	6,0	6,5	2,5	4,1	19,0	4,2	5,8	18,6	9,1	5,3	5,6	18,5	7,8	10,7

Source: Eurostat - Taux de chômage (définition du BIT)

## Taux de chômage de longue durée, 2002

(nombre total de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active)

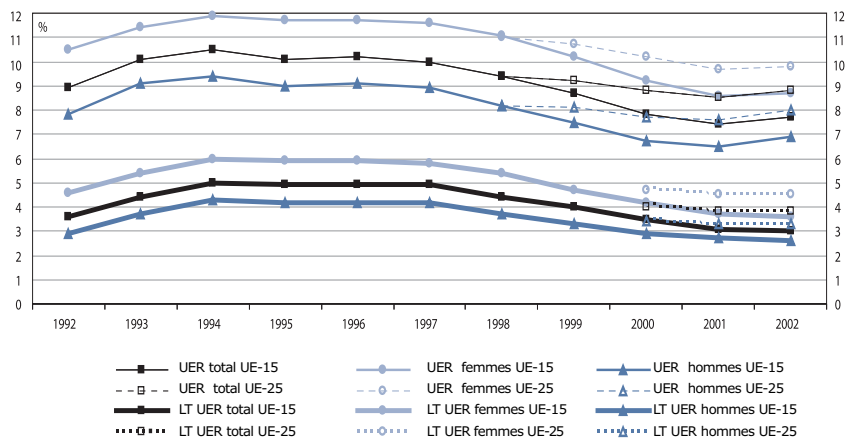
Total	3,8	3,0	3,5	3,5	3,7	0,9	4,0	4,8	5,1	3,9	2,8	1,3	5,3	0,8	5,8	7,0	0,8	2,4	3,2	0,7	0,8	10,9	1,8	3,3	12,1	2,3	1,0	1,1	11,9	3,8	3,2
Femmes	4,5	3,6	4,4	4,1	4,5	0,9	4,1	3,8	8,3	6,3	3,3	0,7	7,2	1,2	5,0	6,9	1,0	2,1	2,4	0,8	1,1	12,3	2,2	3,4	12,5	2,0	0,8	0,7	11,5	3,7	3,6
Hommes	3,3	2,6	2,9	3,1	2,9	0,8	3,9	5,7	3,0	2,3	2,2	1,7	4,1	0,5	6,5	7,2	0,6	2,7	3,4	0,6	0,6	9,7	1,4	3,3	11,7	2,5	1,2	1,4	12,3	3,8	3,0

Source : Eurostat –Données trimestrielles sur les forces de travail (QLFD)

20

### Taux de chômage (UER) 1992-2002 et taux de chômage de longue durée (LT UER) 1992-2002 par sexe, UE-15 et UE-25

Proportion de chômeurs et de chômeurs de longue durée (12 mois et plus) par rapport à la population active

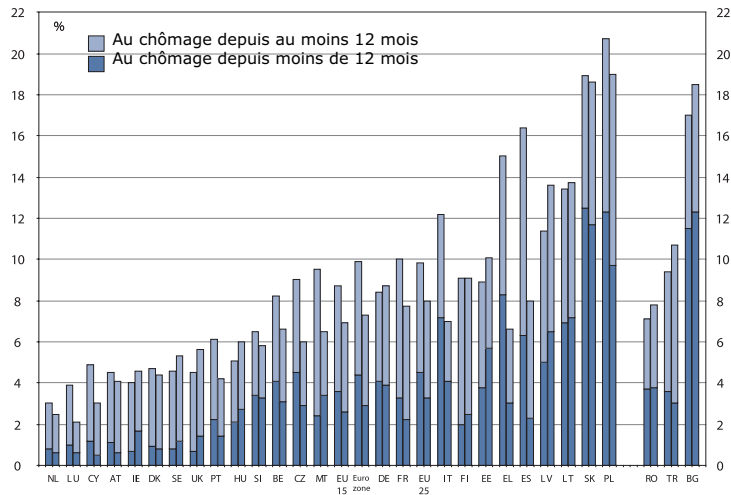


Source : Eurostat - Taux de chômage (définition du BIT) et Données trimestrielles sur les forces de travail (QLFD)

21

### Taux de chômage et taux de chômage de longue durée par sexe, 2002

(par ordre croissant de taux de chômage total ; barre de gauche: femmes, barre de droite : hommes)



Source : Eurostat –Données trimestrielles sur les forces de travail (QLFD)

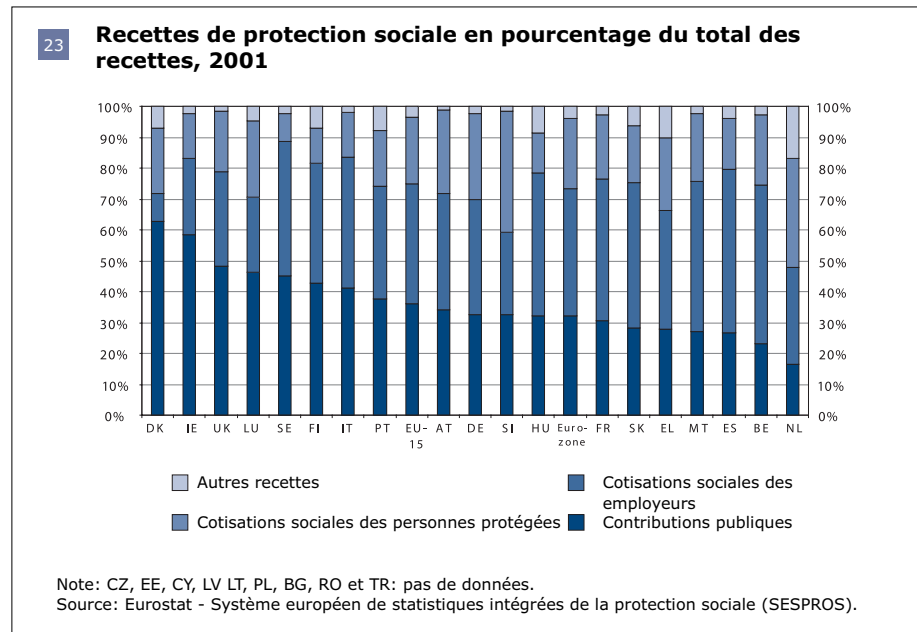
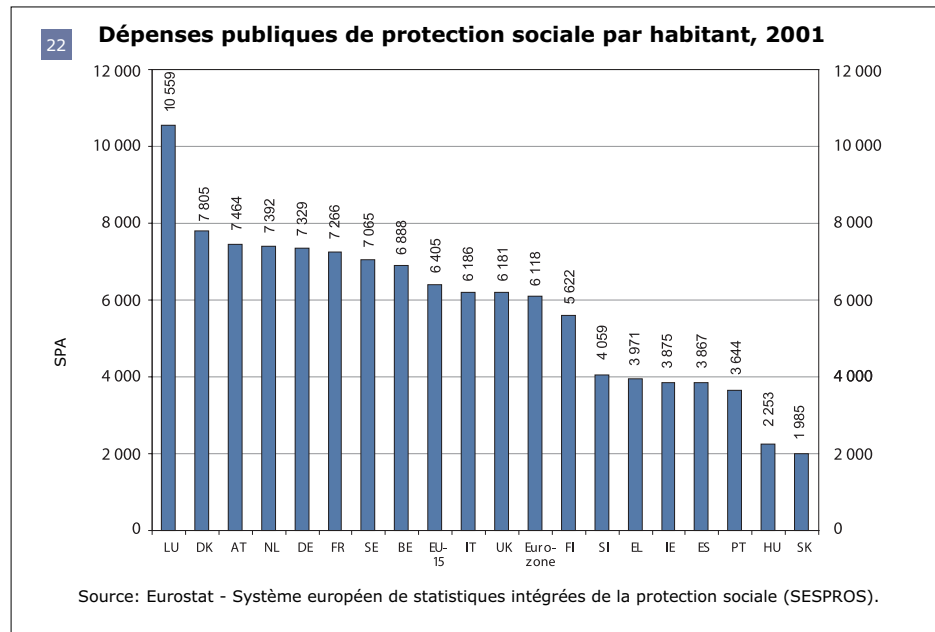
## Dépenses et recettes de protection sociale

En 2001, les dépenses de protection sociale dans l'Union européenne ont augmenté par rapport au PIB dans la plupart des pays de l'Union européenne. Les dépenses varient considérablement entre les États membres en pourcentage du PIB et même davantage en termes de standard de pouvoir d'achat par tête. Le financement des régimes de protection sociale est sensiblement différent d'un pays à l'autre, du fait que les uns privilégient les cotisations de sécurité sociale et les autres les contributions générales de l'Etat.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR	
<b>Dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB, 2001</b>																																
2001	:	27,5	27,4	27,5	:	29,5	29,8	:	27,2	20,1	30,0	14,6	25,6	:	:	:	21,2	19,9	18,3	27,6	28,4	:	23,9	25,6	19,1	25,8	31,3	27,2	:	:	:	

Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)





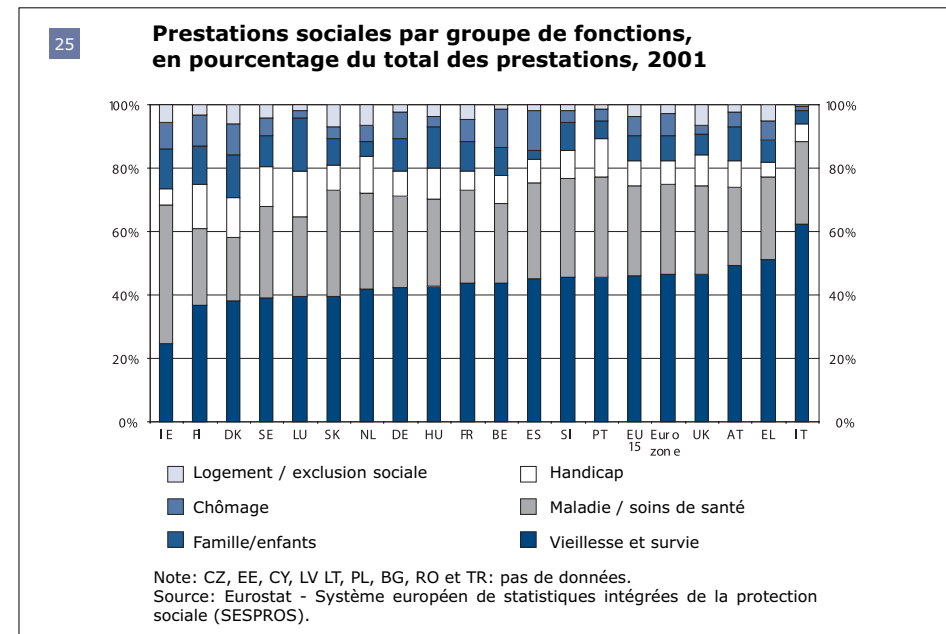
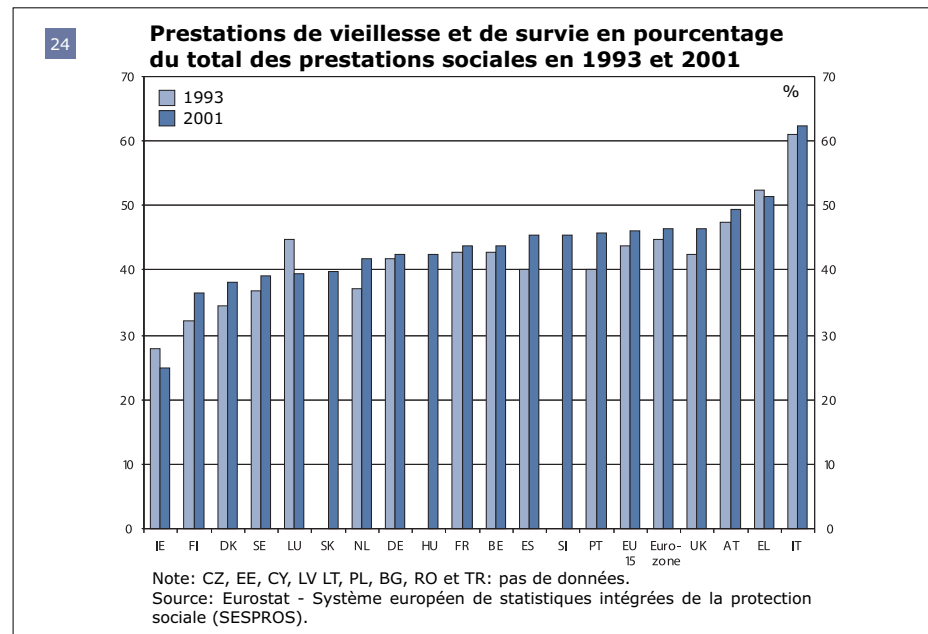
## Prestations sociales

En 2001, dans la plupart des États membres, la majeure partie des dépenses de protection sociale était consacrée à la fonction personnes âgées et survie, suivie par la fonction maladie. Les autres fonctions représentaient moins de 30 % du total. La structure des prestations est relativement stable dans le temps

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR		
<b>Prestations de vieillesse et de survie en pourcentage du total des prestations sociales, 2001</b>																																	
1993	:	43,9	44,7	42,7	:	34,5	41,8	:	52,5	40,1	42,7	28,0	61,1	:	:	:	44,8	:	:	37,3	47,3	:	40,0	:	:	32,2	36,8	42,6	:	:	:	:	
2001	:	46,1	46,4	43,7	:	38,0	42,5	:	51,3	45,3	43,7	24,8	62,3	:	:	:	39,4	42,6	53,8	41,8	49,5	:	45,7	45,5	39,8	36,6	39,0	46,5	:	:	:	:	

Source: Eurostat - Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)



## Dépenses consacrées aux politiques du marché du travail

En 2001, les dépenses relatives aux politiques du marché du travail représentaient en moyenne 2 % du PIB des 14 pays qui ont fourni des données. Les dépenses consacrées aux mesures actives en faveur du marché du travail s'élevaient à 0,66 % et les dépenses relatives aux mesures passives 1,27 %. Dans tous les cas, les données affichent une légère diminution pour la troisième année consécutive (voir annexe III, protection sociale). En 2001, on observe les mêmes différences considérables qu'en 2000: deux pays ont dépensé plus de 3 % de leur PIB (Belgique et Danemark), six pays ont dépensé entre 2 et 3 % (Allemagne, Espagne, France, Pays-Bas, Finlande et Suède) et six pays ont dépensé moins de 2 % (Grèce, Irlande, Italie, Autriche, Portugal et Royaume-Uni). Ces différences significatives sont dues à l'importance des aides non ciblées existant dans certains pays, qui bénéficient à la fois à des groupes de chômeurs et à des groupes cibles, mais qui ne sont pas incluses dans les données collectées sur l'aide aux politiques du marché du travail parce qu'elles ne sont pas destinées exclusivement à ces groupes.

### Indicateur-clé

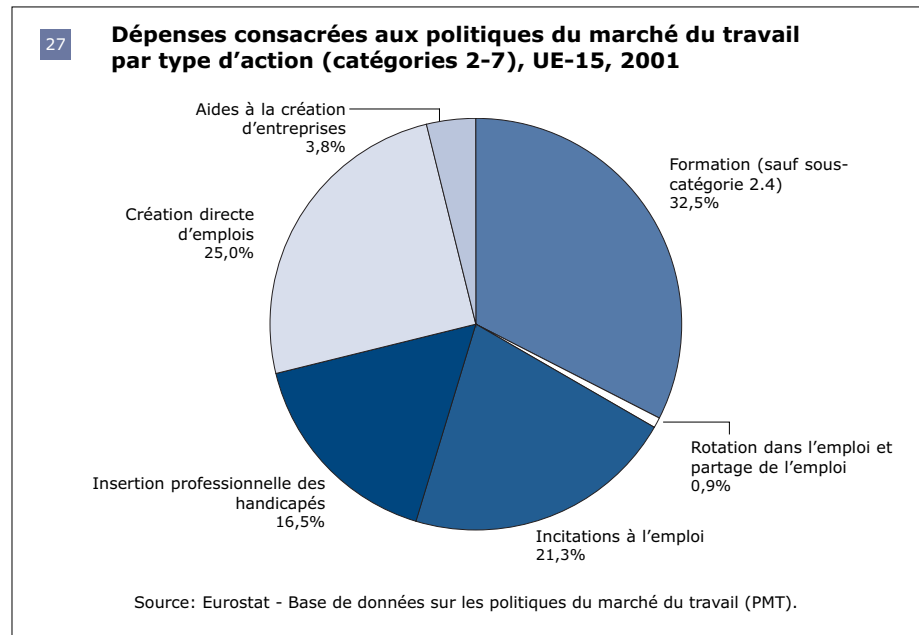
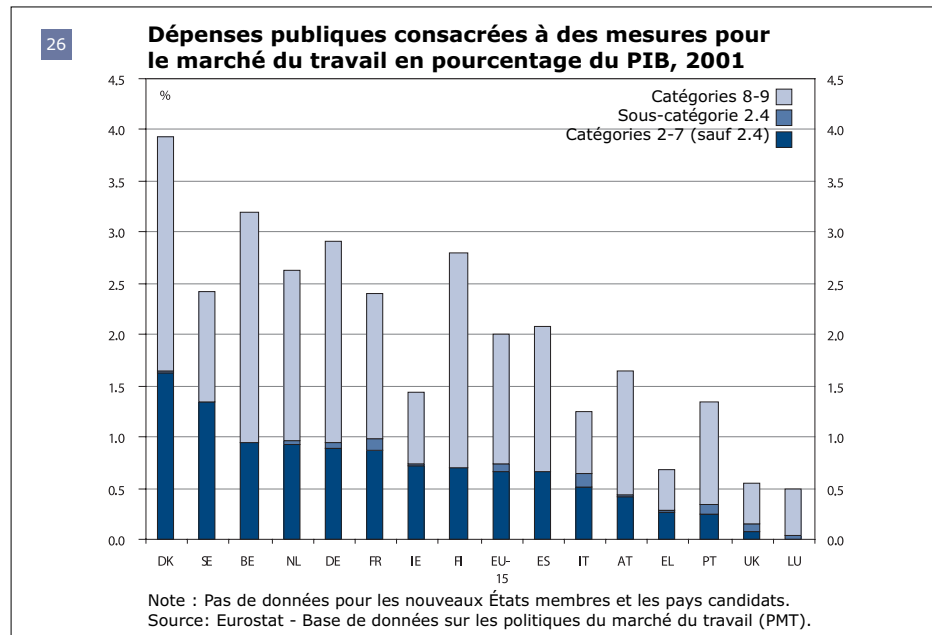
UE-25 UE-15 Euro-zone BE CZ DK DE EE EL ES FR IE IT CY LV LT LU HU MT NL AT PL PT SI SK FI SE UK BG RO TR

#### Dépenses publiques consacrées à des mesures actives en faveur du marché du travail en pourcentage du PIB, 2001

(Catégories 2-7 sauf 2.4)

: 0,663 : 0,952 : 1,624 0,887 : 0,264 0,658 0,873 0,71 0,509 : : : : : : : 0,92 0,423 : 0,248 : : 0,692 1,341 0,073 : : :

Notes : catégories 2-7: Formation - Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi - Incitations à l'emploi - Insertion professionnelle des handicapés - Création directe d'emplois - Aides à la création d'entreprises.  
Sous-catégorie 2.4: Soutien spécial à l'apprentissage. Catégories 8-9: Maintien du revenu et aide au revenu en cas d'absence d'emploi - Préretraite.  
Source: Eurostat - Base de données sur les politiques du marché du travail (PMT)



## Répartition des revenus

En moyenne pondérée de la population des Etats membres de l'UE-25, les 20 % les plus riches jouissaient, en 2001, d'un revenu 4,4 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres de la population des États membres. Cet écart entre les plus aisés et les moins aisés est le plus faible au Danemark (3,2), suivi par la Suède, la Finlande, l'Autriche et l'Allemagne. Il est le plus marqué dans les États membres du Sud, en Irlande et au Royaume-Uni. A l'exception des pays baltes, l'éventail dans les nouveaux États membres est généralement proche ou inférieur à la moyenne de l'Union.

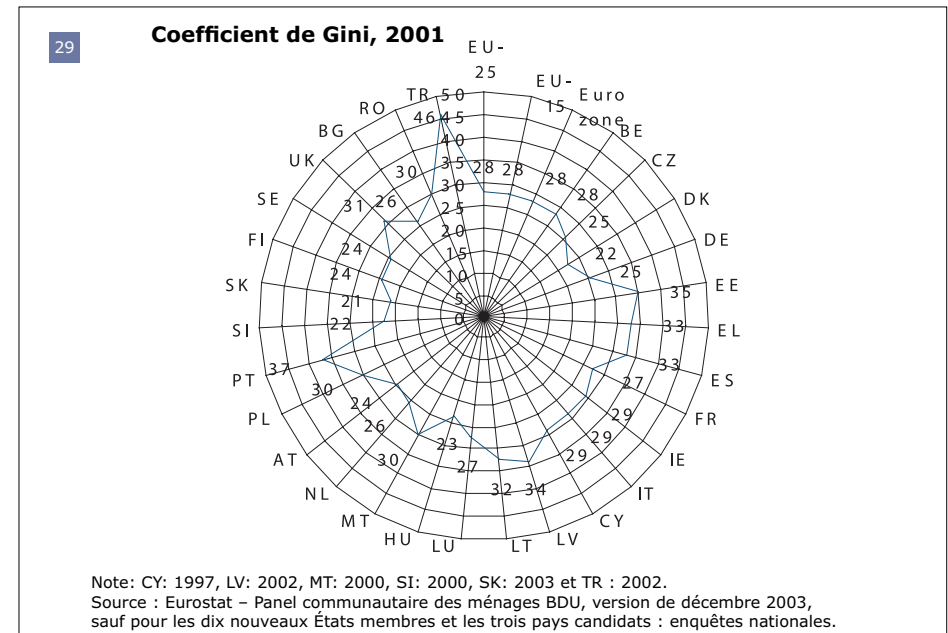
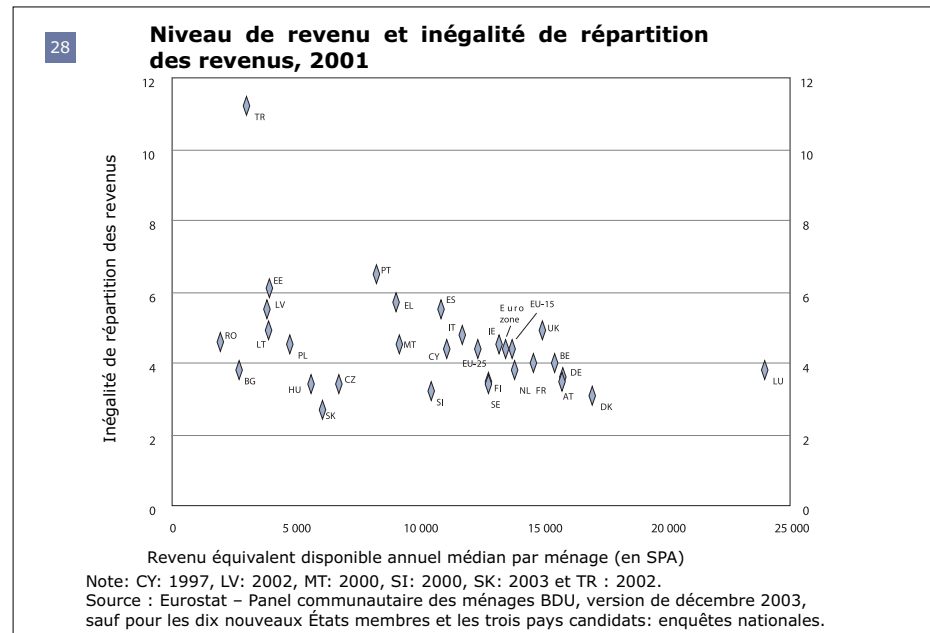
### Indicateur-clé

**Inégalité de répartition des revenus (ratio de quintile des revenus), 2001** (Ratio du revenu total des 20 % de la population ayant les revenus le plus élevé (quintile supérieur) et des 20 % ayant les revenus les plus bas (quintile inférieur). Par revenu, il faut entendre le revenu disponible équivalent.)

UE-25 4,4s UE-15 4,4s Euro-zone 4,4s BE 4,0 CZ 3,4 DK 3,1 DE 3,6 EE 6,1 EL 5,7 ES 5,5 FR 4,0 IE 4,5 IT 4,8 CY 4,4 LV 5,5 LT 4,9 LU 3,8 HU 3,4 MT 4,5 NL 3,8 AT 3,5 PL 4,5 PT 6,5 SI 3,2 SK 2,7 FI 3,5 SE 3,4 UK 4,9 BG 3,8 RO 4,6 TR 11,2

Note: CY: 1997, LV: 2002, MT: 2000, SI: 2000, SK: 2003 et TR: 2002.

Source : Eurostat – Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2003, sauf pour les dix nouveaux États membres et les trois pays candidats : enquêtes nationales.



## Ménages à faibles revenus

En 2001, environ 15 % de la population totale de l'UE-25 avaient un revenu équivalent inférieur à 60 % de la valeur médiane nationale. Ce chiffre représente près de 68 millions de personnes. En prenant 60 % de la médiane nationale comme seuil de risque de pauvreté, la proportion des personnes exposées à un risque de pauvreté était relativement plus élevée en Irlande (21 %), dans les pays méditerranéens, dans les pays baltes et au Royaume-Uni – et relativement plus faible dans le Benelux, en Allemagne et en Autriche, dans les Etats membres nordiques et dans les pays d'Europe centrale et orientale. Parmi les « anciens » Etats membres, cette proportion était la plus faible en Suède (10 %) et plus faible encore dans certains « nouveaux » pays comme la République slovaque (5 %) et la République tchèque (8 %). A cet égard, il convient de rappeler que nous mesurons la pauvreté relative à l'intérieur de chaque pays, et non la pauvreté absolue par référence à un seuil minimum indépendant. Les prestations sociales (pensions et autres transferts) réduisent la proportion de personnes exposées à la pauvreté dans tous les pays, mais à des degrés très différents : cette réduction va de 50 % ou moins en Grèce, en Espagne, en Irlande, au Portugal, à Chypre et à Malte à plus de 75 % en Suède, en République tchèque, en Hongrie et en République slovaque.

### Indicateur-clé

**Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux, 2001** (Pourcentage des personnes ayant, avant transferts sociaux, un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté, qui est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Les pensions de retraite et de survie sont comptées comme revenu avant transferts et non comme transferts sociaux.)

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
Total	24s	24s	22s	23	18	21	21	25	23	23	24	30	22	18	24	24	23	20	21	21	22	30	24	17	19	19	27	29	19	22	29
Femmes	25s	25s	23s	25	19	24	23	26	24	25	24	32	23	20	25	24	23	21	21	21	25	30	24	18	24	20	29	32	20	23	31
Hommes	23s	22s	21s	21	18	18	20	25	21	22	23	29	21	17	24	24	24	20	21	21	19	31	25	17	17	25	26	18	22	28	

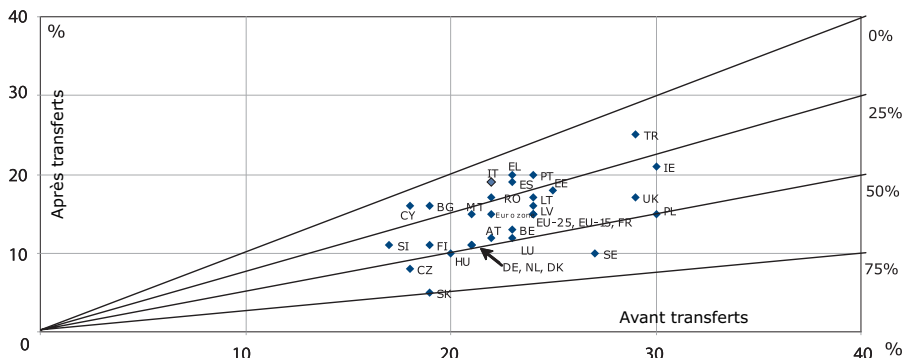
**Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, 2001** (Pourcentage des personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté, qui est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.)

Total	15s	15s	15s	13	8	11	11	18	20	19	15	21	19	16	16	17	12	10	15	11	12	15	20	11	5	11	10	17	16	17	25
Femmes	16s	17s	16s	15	8	12	12	19	22	20	16	23	20	18	16	17	13	10	15	11	14	15	20	12	12	14	11	19	17	17	26
Hommes	14s	14s	14s	12	7	9	10	17	19	17	15	20	19	15	16	17	12	10	15	12	9	16	20	10	3	9	10	15	14	17	25

Note: CY: 1997, LV: 2002, MT: 2000, SI: 2000, SK: 2003 et TR : 2002.

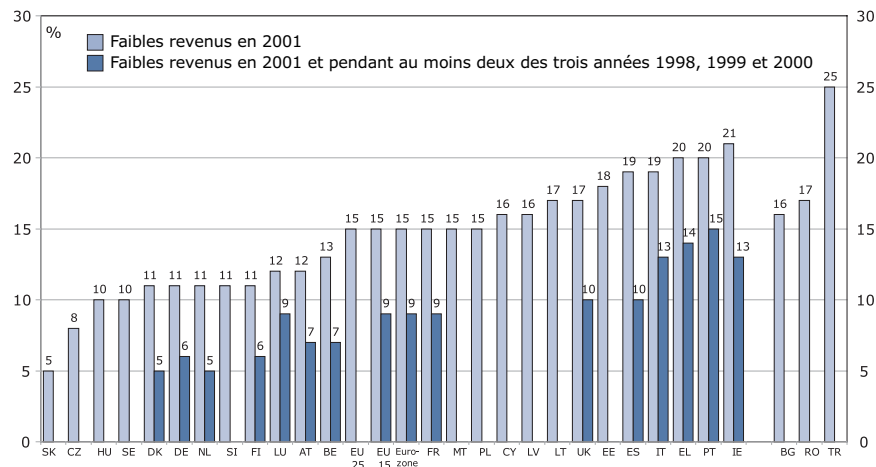
Source : Eurostat – Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2003, sauf pour les dix nouveaux États membres et les trois pays candidats : enquêtes nationales.

30 Taux du risque de pauvreté avant et après transferts sociaux, 2001



Note: CY: 1997, LV: 2002, MT: 2000, SI: 2000, SK: 2003 et TR : 2002.  
Source : Eurostat – Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2003, sauf pour les dix nouveaux États membres et les trois pays candidats : enquêtes nationales.

31 Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux et taux de risque de pauvreté persistante, 2001



Note: CY: 1997, LV: 2002, MT: 2000, SI: 2000, SK: 2003 et TR : 2002.  
Source : Eurostat – Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2003, sauf pour les dix nouveaux États membres et les trois pays candidats : enquêtes nationales.

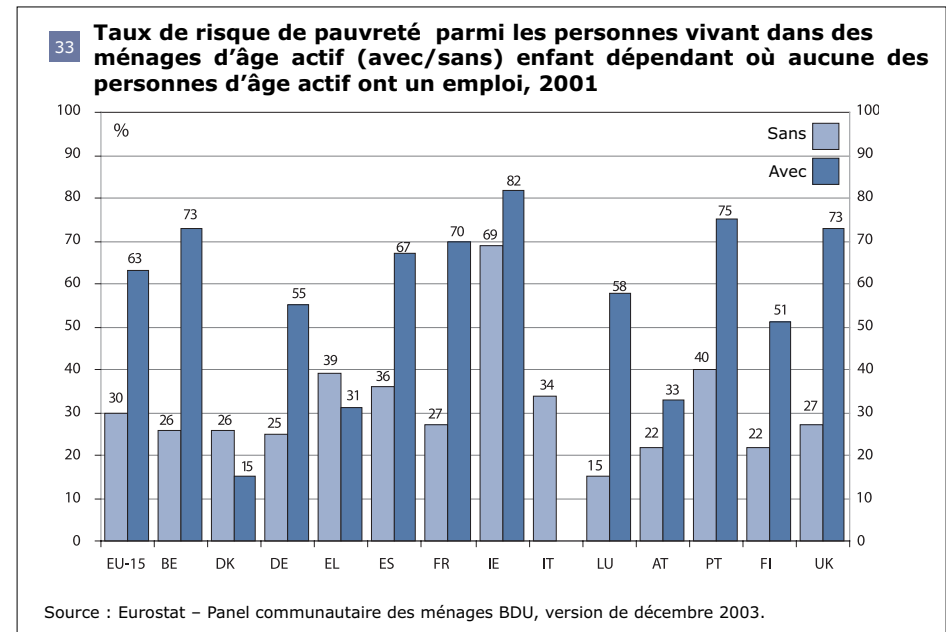
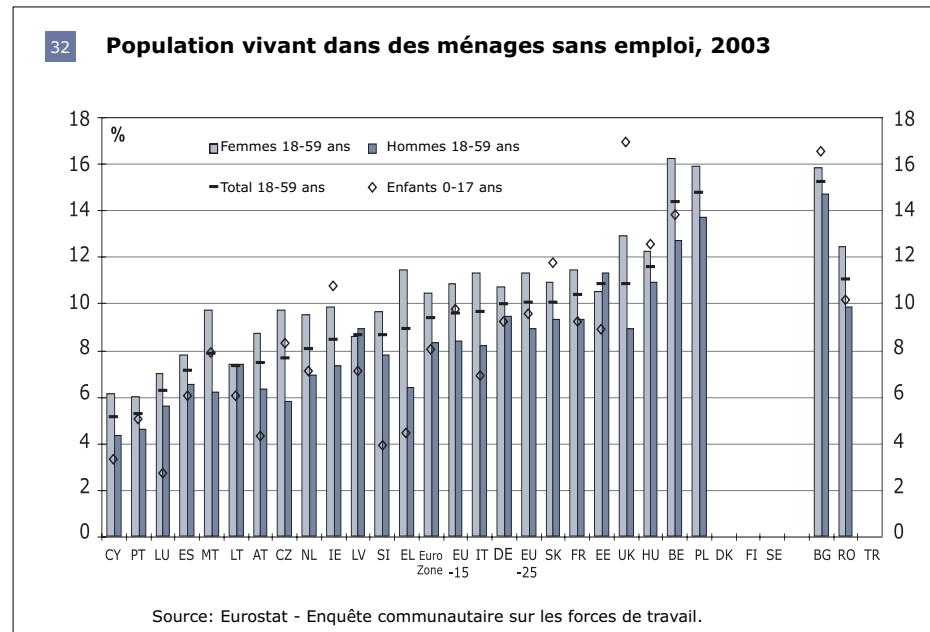
## Ménages sans emploi et bas salaires

Le chômage et les bas salaires sont deux facteurs importants de pauvreté et d'exclusion sociale. En 2003, 10,1 % des personnes âgées de 18 à 59 ans vivaient dans des ménages sans emploi dans l'UE-25 (9,6 % dans l'UE-15). Pour les enfants âgés de 0 à 17 ans, ces chiffres étaient respectivement de 9,7 % dans l'UE-25 et de 9,8 % dans l'UE-15.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Population âgée de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi, 2003</b> (pourcentage des personnes/femmes/hommes âgées de 18 à 59 ans vivant dans un ménage dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans qui vivent dans des ménages composés uniquement d'étudiants de la même classe d'âge ne sont comptés ni dans le numérateur ni dans le dénominateur)																															
Total	10,1e	9,6e	9,4e	14,4	7,7	:	10,0p	10,9	9,0	7,2	10,4p	8,5p	9,7	5,2	8,7	7,4	6,3p	11,6b	7,9	8,1	7,5p	14,8p	5,3	8,7	10,1	:	:	10,9	15,3	11,1	:
Femmes	11,3e	10,8e	10,4e	16,2	9,7	:	10,7p	10,5	11,4	7,8	11,4p	9,8p	11,3	6,1	8,6	7,4	7,0p	12,2b	9,7	9,5	8,7p	15,9p	6,0	9,6	10,9	:	:	12,9	15,8	12,4	:
Hommes	8,9e	8,4e	8,3e	12,7	5,8	:	9,4p	11,3	6,4	6,5	9,3p	7,3p	8,2	4,3	8,9	7,4	5,6p	10,9b	6,2	6,9	6,3p	13,7p	4,6	7,8	9,3	:	:	8,9	14,7	9,8	:
<b>Enfants âgés de 0 à 17 ans vivant dans des ménages sans emploi, 2003</b> (pourcentage des personnes âgées de 0 à 17 ans vivant dans un ménage dont aucun des membres n'a d'emploi)																															
	9,6e	9,8e	8,1e	13,9	8,4	:	9,3p	9,0	4,5	6,1	9,3p	10,8p	7,0	3,4	7,2	6,1	2,8p	12,6b	8,0	7,2	4,4p	:	5,1	4,0	11,8	:	:	17,0	16,6	10,2	:

Source: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail.



## Rôle des femmes et des hommes dans le processus décisionnel

Au niveau de l'Union européenne, la représentation des femmes au sein du Parlement européen augmente régulièrement au fil des élections depuis 1984 et atteignait 31 % en janvier 2004 (dernière élection en juin 1999). Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les parlements nationaux de tous les États membres, le nombre de sièges qu'elles occupent dans les chambres basses ou les chambres uniques variant en 2003 de 8 % à Malte à 45 % en Suède.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Pourcentage de femmes siégeant en chambres uniques/basses des parlements nationaux/fédéraux et du Parlement européen, Novembre 2003 (Pn/Pf) et janvier 2004 (PE)</b>																															
nP/FP	21,4i	25,8i	24,6i	35,3	17,0	38,0	32,2	18,8	8,7	28,3	12,2	13,3	11,5	10,7	21,0	10,6	16,7	9,8	7,7	36,7	33,9	20,2	19,1	12,2	19,3	37,5	45,3	17,9	26,3	10,7	4,4
EP	-	31,0i	31,5i	40,0	-	37,5	37,4	-	16,0	32,8	43,7	33,3	11,5	-	-	-	33,3	-	-	29,0	38,1	-	28,0	-	-	43,8	40,9	24,1	-	-	-

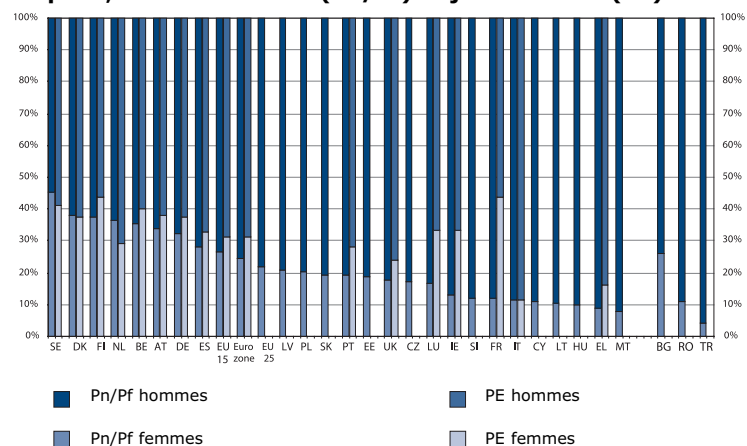
Notes : 1) Pn/Pf= parlement national / parlement fédéral ; PE= Parlement européen.

2) Les données ont été fournies par les Parlements nationaux le 30 novembre 2003 et par le Parlement européen en janvier 2004.

3) Pour les Pn/Pf, les chiffres pour UE-25, UE-15 et la zone Euro sont des moyennes des pourcentages des États-membres, tandis que pour le PE, les chiffres relatifs à UE-15 et la zone Euro représentent les pourcentages de femmes parmi tous les membres nationaux du PE. Pour le PE, la moyenne des pourcentages des 15 États-membres est de 32,6% et la moyenne des pourcentages pour la zone Euro est de 32,2%.

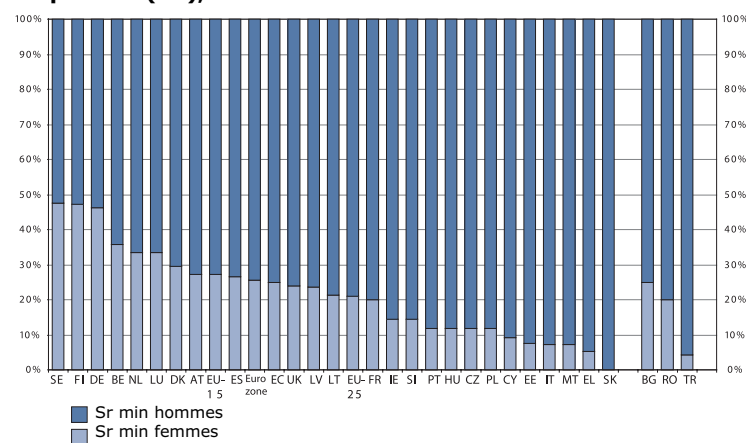
Source : Union Interparlementaire (<http://www.ipu.org/wmn-e/classify.htm>) et Parlement européen (<http://www.europarl.eu.int/whoswho/default.htm>)

34 Pourcentage de femmes et d'hommes siégeant en chambres uniques/basses des parlements nationaux/fédéraux et du Parlement européen, Novembre 2003 (Pn/Pf) et janvier 2004 (PE)



Source : Union Interparlementaire (<http://www.ipu.org/wmn-f/classify.htm>) et Parlement européen (<http://www.europarl.eu.int/whoswho/default.htm>).

35 Pourcentage de femmes et d'hommes parmi les ministres seniors (sr min) des gouvernements nationaux et de la Commission européenne (CE), 2003



Source : Sources nationales et Commission européenne. ([http://europa.eu.int/comm/commissioners/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/commissioners/index_fr.htm))

## Rémunérations des femmes et des hommes

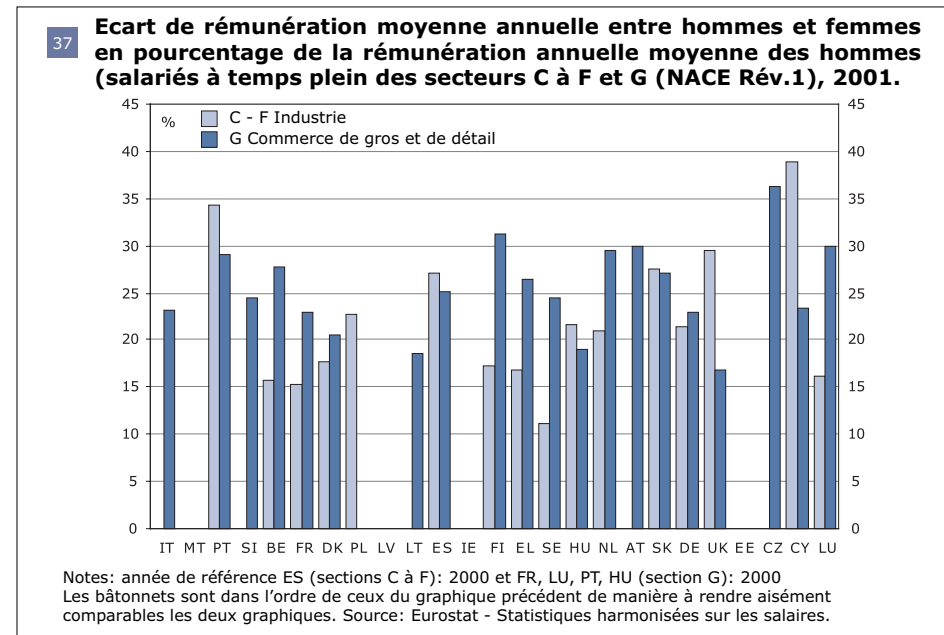
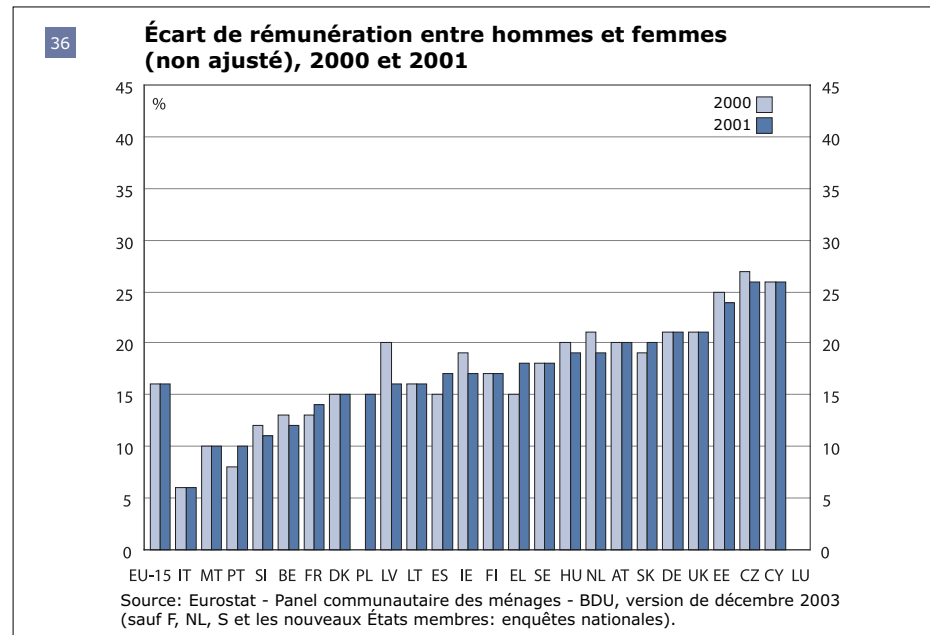
Dans l'UE-15, les anciens États membres, les gains horaires bruts moyens des femmes étaient, selon les estimations, inférieurs de 16 % à ceux des hommes. Les statistiques des nouveaux États membres ne sont pas tout à fait comparables, mais elles sont quand même incluses dans les descriptions. Les écarts les plus faibles sont enregistrés en Italie, à Malte, au Portugal et en Slovaquie, les plus importants en République tchèque, en Estonie, en Allemagne et au Royaume-Uni. A l'échelle de l'Union, la différence reste inchangée depuis 1994, la première année pour laquelle on dispose de données. Pour réduire les écarts de rémunération entre hommes et femmes, il y a lieu de s'attaquer à la fois à la discrimination directe liée à la rémunération et à la discrimination indirecte liée à la participation au marché du travail, au choix de la profession et à la progression de carrière.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Écart des rémunérations entre hommes et femmes (non ajusté), 2001</b> (Écart de rémunération horaire brute moyenne entre hommes et femmes en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes. La population étudiée regroupe tous les salariés de 16 à 64 ans travaillant au moins 15 heures par semaine).	2001	16s	12	26	15	21	24	18	17	14	17	6	26	16	16	18	19	10	19	20	15	10	11	20	17	18	21	:	18	:	

Notes : UE-15 : moyenne pondérée des valeurs nationales des anciens États membres estimées sans les pays manquants.  
 CZ : seuls les salariés à temps plein des entreprises comptant plus de 9 personnes sont inclus.  
 CY, BG: seuls les salariés à temps plein sont inclus.  
 LU: données de 1996.  
 HU : seuls les salariés à temps plein des entreprises comptant plus de 5 personnes sont inclus.  
 NL: les données sont fondées sur les gains annuels comprenant les heures supplémentaires et les paiements non réguliers.  
 PL: seuls les salariés des entreprises comptant plus de 9 personnes sont inclus.  
 SI : les salariés des entreprises publiques et les salariés des entreprises privées comptant plus de 2 personnes sont inclus.  
 SE : les données sont fondées sur les salaires mensuels équivalents temps plein et non sur les gains horaires.

Source : Eurostat – Panel communautaire des ménages BDU, version de décembre 2003 (sauf F, NL, S et les nouveaux États membres : enquêtes nationales.)



## Espérance de vie totale et espérance de vie en bonne santé

L'espérance de vie continue de progresser, elle était de 81,6 ans pour les femmes et de 75,5 ans pour les hommes dans l'UE-15 en 2001. Dans les 25 États membres et les trois pays candidats, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Dans l'UE-15 en 1996, les femmes pouvaient s'attendre à vivre sans aucune incapacité jusqu'à l'âge de 66 ans et les hommes jusqu'à 63 ans.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Espérance de vie à la naissance, 2001</b> (nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il se trouve tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (probabilités spécifiques de décès par âge))																															
Femmes	:	81,6	81,8	80,1	78,6	79,3	81,0	76,4	80,7	82,9	82,9	79,6	82,8	81,0	76,6	77,4	80,8	76,4	81,1	80,7	81,7	78,3	80,3	80,3	77,8	81,5	82,1	80,2	75,3	74,8	71,0
Hommes	:	75,5	75,4	74,5	72,1	74,7	75,0	64,9	75,4	75,6	75,5	74,6	76,7	76,1	65,2	65,9	75,3	68,1	76,4	75,8	75,9	70,2	73,6	72,3	69,6	74,6	77,6	75,5	68,5	67,7	66,4

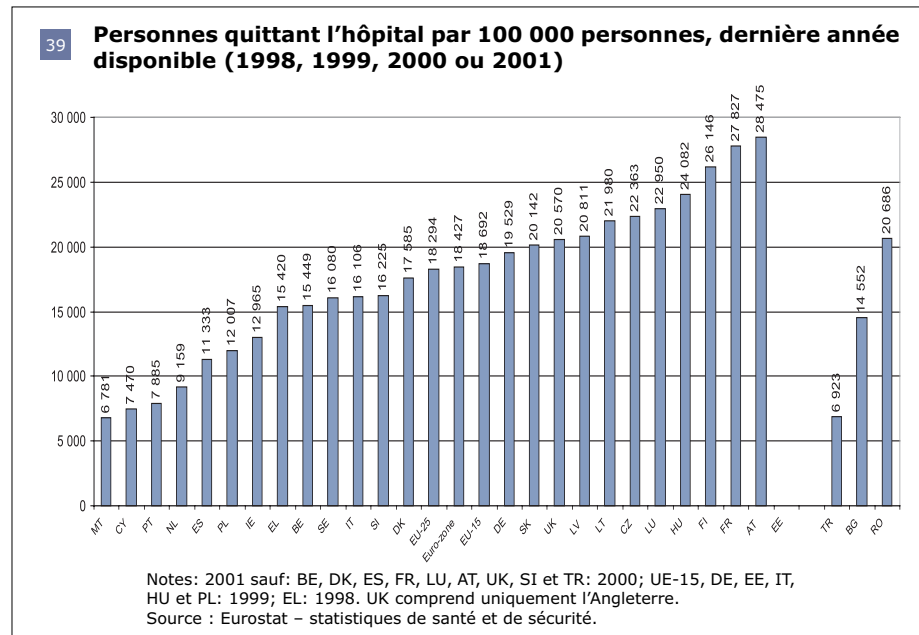
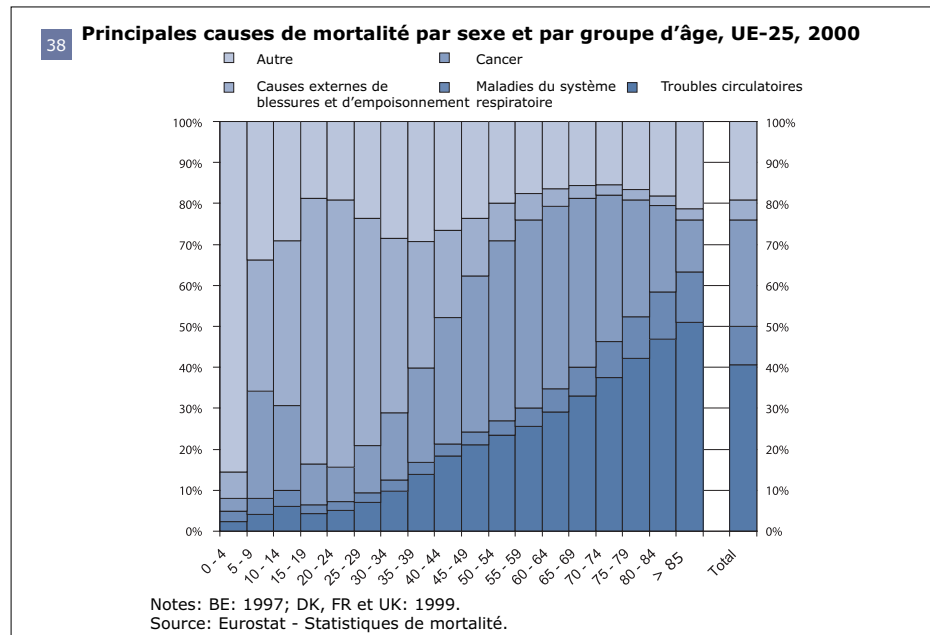
Note: DE : données de 2000.

Source: Eurostat - Statistiques démographiques, TR : Conseil de l'Europe

### Espérance de vie sans incapacité à la naissance, 1996

Femmes	:	66	:	69	:	62	69	:	70	68	63	67	70	:	:	:	64	:	:	63	66	:	61	:	:	59	:	62	:	:	:
Hommes	:	63	:	65	:	62	63	:	67	65	60	64	67	:	:	:	61	:	:	63	62	:	59	:	:	56	:	61	:	:	:

Source: Eurostat - Statistiques de mortalité et Panel communautaire des ménages





## Accidents et problèmes de santé liés au travail

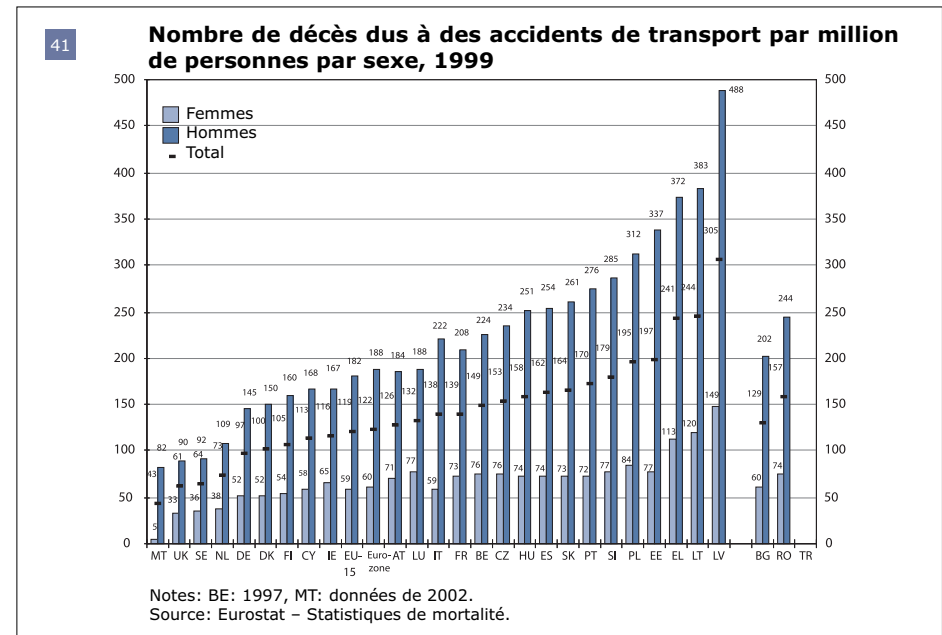
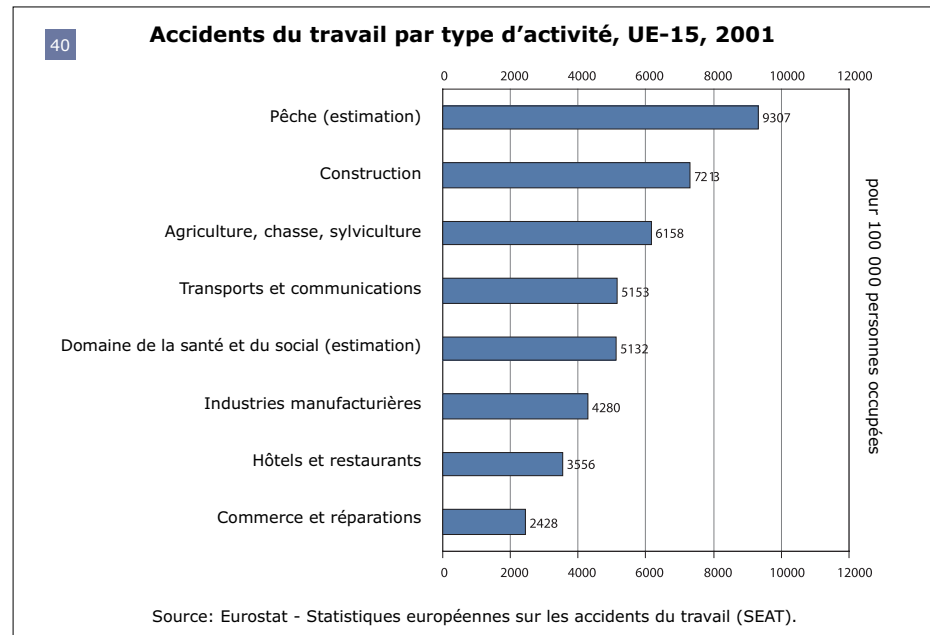
En 2001, environ 3,8 % des travailleurs de l'Union européenne ont été victimes d'un accident du travail entraînant une absence professionnelle de plus de trois jours. Dans 6,1 % des cas, les accidents n'ont pas occasionné d'absence, ou alors cette absence a été de moins de trois jours. Depuis 1994, le nombre d'accidents du travail entraînant une absence supérieure à trois jours a diminué de 15 % (la valeur de l'indice 1998 = 100 était de 94 en 2001 et de 111 en 1994). En 1998 et 1999, 5,4 % des travailleurs ont souffert chaque année de problèmes de santé liés au travail. En 2000, près de 500 millions de journées de travail ont été perdues à la suite d'accidents du travail (150 millions de jours perdus) et de problèmes de santé liés au travail (350 millions de jours perdus). Bien qu'en recul de quelque 46 % depuis 1970, le nombre de décès dus à des accidents de la route dans l'UE avoisinait encore les 40 000 en 2001.

### Indicateur-clé

	UE-25	UE-15	Euro-zone	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR
<b>Accidents du travail graves, 2001</b> (indice du nombre d'accidents du travail graves pour 100 mille personnes ayant un emploi (1998=100))																															
Total	94p	94p	92p	83	91	82	88	132	86	106	98	105	92	112	116	85	97	86	99	92	83	78	88	94	84	87b	113	110	87	113	90
Femmes	100p	100p	98p	88	97	88	94	181	77	110	110	173	88	123	:	87	101	90	89	:	73	:	87	95	83	87b	106	111	:	112	:
Hommes	93p	93p	92p	84	89	83	89	120	89	108	94	91	96	100	:	87	98	85	101	:	86	:	89	92	84	87b	116	108	:	117	:

<b>Accidents du travail mortels, 2001</b> (indice du nombre d'accidents du travail mortels pour 100 mille personnes ayant un emploi (1998=100))																															
Total	80p	79p	77p	124	96	55	65	78	78	81	79	43	62	62i	140	105	37i	71	48i	79	94	92	104	105	71	98*	105	92	100	97	92

Notes: CY, LU, MT: les valeurs sont fondées sur de petits nombres d'accidents mortels par an. Les agrégats de 2001 pour UE-25, UE-15 et la zone euro sont provisoires, car les données manquent pour PT (les données de 2000 ont été utilisées). Source: Eurostat - Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT).





HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	RO	TR	Indicateur clé	N°
22,4	18,2	20,3	22,8	18,4	24,7	21,0	16,5	22,9	26,5	23,7e	24,9	20,6	:	Rapport de dépendance des personnes âgées	3
0,3	4,8e	1,7	3,2	-0,3	6,8	1,1	0,2	1,0	3,5	2,1e	0,0	-0,1	1,4e	Taux de solde migratoire	4
85,7	39,0	73,3	85,0	88,1	43,7	90,0	94,0	86,2	86,7	77,2p	77,5	75,3	:	Niveau d'instruction des jeunes - total	5t
85,8	42,2	76,7	84,4	91,3	52,0	92,3	95,3	90,4	88,3	78,5p	80,2	77,3	:	Niveau d'instruction des jeunes - femmes	5f
85,5	36,1	70,0	85,6	84,8	35,4	87,9	92,6	81,9	85,2	75,9p	75,0	73,1	:	Niveau d'instruction des jeunes - homme	5m
3,3	4,4	16,4	7,5	4,3	2,9	9,1	9,0	18,9	18,4	22,3	1,3	1,1	:	Éducation et formation tout au long de la vie - total	6t
3,7	3,8	15,9	7,4	4,7	3,3	9,4	9,4	21,4	21,2	26,3	1,3	1,0	:	Éducation et formation tout au long de la vie - femmes	6f
2,9	4,9	16,9	7,6	3,9	2,4	8,8	8,7	16,5	15,7	18,6	1,4	1,2	:	Éducation et formation tout au long de la vie - hommes	6m
56,6	54,5	74,4	69,3	51,5	68,2	63,4	56,8	68,1	73,6	71,7	50,6	57,6	45,6	Taux d'emploi - total	7at
50,0	33,6	66,2	63,1	46,2	60,8	58,6	51,4	66,2	72,2	65,3	47,5	51,8	25,5	Taux d'emploi des femmes	7af
63,5	75,3	82,4	75,7	56,9	75,9	68,2	62,4	70,0	74,9	78,0	53,7	63,6	65,5	Taux d'emploi des hommes	7am
26,6	30,3	42,3	30,0	26,1	50,9	24,5	22,8	47,8	68,0	53,5	27,0	37,3	33,8	Taux d'emploi des travailleurs âgés - total	7bt
18,5	11,8	29,9	20,9	18,9	41,9	14,2	9,5	47,2	65,6	44,7	18,2	32,6	21,0	Taux d'emploi des travailleurs âgés - femmes	7bf
36,7	50,4	54,6	39,8	34,5	61,2	35,4	39,1	48,5	70,4	62,6	37,0	42,7	47,3	Taux d'emploi des travailleurs âgés - hommes	7bm
5,6	7,4	2,7	4,3	19,8	5,1	6,1	18,7	9,1	4,9	5,1	17,8	7,5	10,3	Taux de chômage - total	8at
5,1	9,5	3,0	4,5	20,7	6,1	6,5	18,9	9,1	4,6	4,5	17,0	7,1	9,4	Taux de chômage - femmes	8af
6,0	6,5	2,5	4,1	19,0	4,2	5,8	18,6	9,1	5,3	5,6	18,5	7,8	10,7	Taux de chômage - hommes	8am
2,4	3,2	0,7	0,8	10,9	1,8	3,3	12,1	2,3	1,0	1,1	11,9	3,8	3,2	Taux de chômage de longue durée - total	8bt
2,1	2,4	0,8	1,1	12,3	2,2	3,4	12,5	2,0	0,8	0,7	11,5	3,7	3,6	Taux de chômage de longue durée - femmes	8bf
2,7	3,4	0,6	0,6	9,7	1,4	3,3	11,7	2,5	1,2	1,4	12,3	3,8	3,0	Taux de chômage de longue durée - hommes	8bm
19,9	18,3	27,6	28,4	:	23,9	25,6	19,1	25,8	31,3	27,2	:	:	:	Dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB	9
42,6	53,8	41,8	49,5	:	45,7	45,5	39,8	36,6	39,0	46,5	:	:	:	Prestations de vieillesse et de survie en pourcentage du total des prestations sociales	10
:	:	0,920	0,423	:	0,248	:	:	0,692	1,341	0,073	:	:	:	Dépenses publiques consacrées à des mesures actives pour le marché du travail en pourcentage du PIB	11
3,4	4,5	3,8	3,5	4,5	6,5	3,2	2,7	3,5	3,4	4,9	3,8	4,6	11,2	Inégalité de répartition des revenus	12
20	21	21	22	30	24	17	19	19	27	29	19	22	29	Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux - total	13at
21	21	21	25	30	24	18	24	20	29	32	20	23	31	Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux - femmes	13af
20	21	21	19	31	25	17	17	17	25	26	18	22	28	Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux - hommes	13am
10	15	11	12	15	20	11	5	11	10	17	16	17	25	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux - total	13bt
10	15	11	14	15	20	12	12	14	11	19	17	17	26	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux - femmes	13bf
10	15	12	9	16	20	10	3	9	10	15	14	17	25	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux - hommes	13bm
11,6b	7,9	8,1	7,5p	14,8p	5,3	8,7	10,1	:	:	10,9	15,3	11,1	:	Population âgée de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi - total	14at
12,2b	9,7	9,5	8,7p	15,9p	6,0	9,6	10,9	:	:	12,9	15,8	12,4	:	Population âgée de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi - femmes	14af
10,9b	6,2	6,9	6,3p	13,7p	4,6	7,8	9,3	:	:	8,9	14,7	9,8	:	Population âgée de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi - hommes	14am
12,6b	8,0	7,2	4,4p	:	5,1	4,0	11,8	:	:	17,0	16,6	10,2	:	Enfants âgés de 0 à 17 ans vivant dans des ménages sans emploi	14b
9,8	7,7	36,7	33,9	20,2	19,1	12,2	19,3	37,5	45,3	17,9	26,3	10,7	4,4	Pourcentage de femmes siégeant en chambre unique/basse des parlements nationaux/fédéraux et du Parlement européen	15af
-	-	29,0	38,1	-	28,0	-	-	43,8	40,9	24,1	-	-	-	Pourcentage de femmes siégeant au Parlement européen	15bf
19	10	19	20	15	10	11	20	17	18	21	:	18	:	Écart des rémunérations entre hommes et femmes (non ajusté)	16
76,4	81,1	80,7	81,7	78,3	80,3	80,3	77,8	81,5	82,1	80,2	75,3	74,8	71,0	Espérance de vie à la naissance - femmes	17af
68,1	76,4	75,8	75,9	70,2	73,6	72,3	69,6	74,6	77,6	75,5	68,5	67,7	66,4	Espérance de vie à la naissance - hommes	17am
:	:	63	66	:	61	:	:	59	:	62	:	:	:	Espérance de vie sans incapacité à la naissance - femmes	17bf
:	:	63	62	:	59	:	:	56	:	61	:	:	:	Espérance de vie sans incapacité à la naissance - hommes	17bm
86	99	92	83	78	88	94	84	87b	113	110	87	113	90	Accidents du travail graves - total	18at
90	89	:	73	:	87	95	83	87b	106	111	:	112	:	Accidents du travail graves - femmes	18af
85	101	:	86	:	89	92	84	87b	116	108	:	117	:	Accidents du travail graves - hommes	18am
71	48i	79	94	92	104	105	71	98b	105	92	100	97	92	Accidents du travail mortels	18b

**Notes explicatives concernant les indicateurs clés**

- 3 Dans l'EU-25, le nombre de personnes de 65 ans et plus représentaient 24,1 % de la population dite en âge de travailler (15-64 ans) en 2003.
- 4 La différence entre l'immigration et l'émigration dans l'UE-15 en 2002 était de +2,8 par 1000 habitants (nombre d'immigrants supplémentaires).
- 5t En 2002, 76,6% de la population de l'UE-25 avaient au moins un diplôme de l'éducation secondaire supérieure (Baccalauréat, Abitur, apprentissage ou équivalent).
- 6t Dans l'UE-25, 8,0 % de la population âgée de 25 à 64 ans avaient suivi un enseignement ou une formation au cours des 4 semaines précédant l'enquête en 2002.
- 7at 62,9 % de la population de l'UE-25 âgée de 15 à 64 ans avaient un emploi en 2002.
- 7bt 38,7% de la population de l'UE-25 âgée de 55 à 64 ans avaient un emploi en 2002.
- 8at 8,8% de la population active de l'UE-25 (les forces de travail, c'est-à-dire ceux ayant un emploi et ceux âgés de 15 à 74 ans cherchant un emploi) étaient au chômage en 2002.
- 8bt En 2002, 3,8% de la population active de l'UE-25 (les forces de travail, c'est-à-dire ceux ayant un emploi et ceux âgés de 15 à 74 ans cherchant un emploi) avaient été au chômage pendant au moins un an.
- 9 En 2001, les dépenses de protection sociale représentaient 27,5% du produit intérieur brut (PIB) dans l'UE-15.
- 10 Dans l'UE-25, les pensions de vieillesse et de survie représentent le poste le plus important des dépenses de protection sociale (46,1% du total des prestations en 2001).
- 11 En 2001, les dépenses publiques consacrées à des mesures actives de la politique en faveur du marché du travail représentaient 0,663% du produit intérieur brut (PIB) dans l'UE-15.
- 12 En moyenne pondérée de la population des Etats membres de l'UE-25, les 20% les plus riches jouissaient, en 2001, d'un revenu 4,4 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres de la population des États membres.
- 13at En 2001, dans l'UE-25 avant transferts sociaux, 24% de la population auraient vécu sous le seuil de pauvreté, qui est fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Les pensions de retraite et de survie sont comptées comme revenu avant transferts et non comme transferts sociaux.
- 13bt En 2001, dans l'UE-25 après transferts sociaux, 15% de la population vivaient effectivement sous le seuil de risque de pauvreté, qui est fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).
- 14at Dans l'UE-25, 10,1% de la population âgée de 18 à 59 ans vivaient dans des ménages sans emploi en 2003. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans qui vivent dans des ménages composés uniquement d'étudiants de la même classe d'âge ne sont comptés ni dans le numérateur ni dans le dénominateur.
- 14b Dans l'UE-25, 9,7% des enfants âgés de 0 à 17 ans vivaient dans des ménages sans emploi en 2003.
- 15 En Suède, 45,3% des sièges (président et membres) de la chambre unique ou basse du parlement national ou fédéral (chambre unique du parlement national dans le cas de la Suède) étaient occupés par des femmes en novembre 2003.
- 16 Dans l'UE-15, les gains horaires bruts moyens des femmes étaient, selon les estimations, inférieurs de 16% à ceux des hommes en 2001. La population de référence regroupe tous les salariés de 16 à 64 ans travaillant au moins 15 heures par semaine.
- 17a Le nombre moyen d'années qu'un garçon/une fille nouveau-né(e) peut espérer vivre s'il se trouve tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité prévalant en 2001 (probabilités spécifiques de décès par âge) dans l'UE-15 était respectivement de 81,6 et de 75,5 ans.
- 17b En moyenne, les hommes / les femmes de l'UE-15 devraient vivre respectivement 63 et 66 ans sans incapacité (données de 1996).
- 18at Dans l'UE-25, on a enregistré en 2001 une diminution de 6 % des accidents du travail graves (occasionnant plus de trois jours d'absence) pour 100 000 personnes ayant un emploi par rapport à 1998.
- 18b Dans l'UE-25, il y a eu en 2001 une diminution de 20 % des accidents du travail mortels pour 100 000 personnes ayant un emploi par rapport à 1998.

**Annexe 3: Symboles, codes pays et groupements de pays, autres abréviations et acronymes****Symboles**

Symboles utilisés dans les tableaux

Les valeurs spéciales sont des codes qui remplacent des données réelles :

: non disponible  
 0 moins de la moitié de l'unité utilisée  
 - sans objet ou zéro réel ou zéro par défaut

Les "flags" sont des codes ajoutés aux données pour indiquer une caractéristique particulière :

b rupture de série (voir notes explicatives)  
 e valeur estimative  
 f prévision  
 i la note explicative au bas du tableau du texte principal contient davantage d'informations  
 p valeur provisoire  
 r valeur révisée  
 s estimation Eurostat  
 u données peu fiables ou incertaines (voir notes explicatives)

Autres symboles

% en pourcentage

**Codes nationaux et groupes de pays**

Codes nationaux

AT	Autriche	BE	Belgique	BG	Bulgarie	CY	Chypre
CZ	République tchèque	DE	Allemagne	DK	Danemark	EE	Estonie
EL	Grèce	ES	Espagne	FI	Finlande	FR	France
HU	Hongrie	IE	Irlande	IT	Italie	LU	Luxembourg
LV	Lettonie	LT	Lituanie	MT	Malte	NL	Pays-Bas
PL	Pologne	PT	Portugal	RO	Roumanie	SE	Suède
SI	Slovénie	SK	Slovaquie	TR	Turquie	UK	Royaume-Uni

#### Groupes de pays

UE-25	Les 25 États membres de l'Union européenne à compter du 1er mai 2004 : BE, CZ, DK, DE, EE, EL, ES, FR, IE, IT, CY, LV, LT, LU, HU, MT, NL, AT, PL, PT, SI, SK, FI, SE et UK
UE-15	Les 15 États membres de l'Union européenne jusqu'au 30 avril 2004: BE, DK, DE, EL, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI, SE et UK
Zone euro	La zone euro comptait 11 pays participants (BE, DE, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT et FI) jusqu'au 31.12.2000 et elle en compte 12 depuis le 1.1.2001 (les 11 mentionnés ci-dessus plus EL).

Les **anciens** États membres sont les États membres de l'UE-15.

Les **nouveaux** États membres sont Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie.

Les **pays candidats** (dans cette publication) sont la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie.

Les États membres **méridionaux** sont la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Les États membres **nordiques** sont le Danemark, la Finlande et la Suède.

Les États du **Bénélux** sont la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Les États **baltes** sont l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

#### Autres abréviations et acronymes

UE	Union européenne
Eurostat	Office statistique des communautés européennes
PIB	Produit intérieur brut
OIT	Organisation internationale du travail
PMT	Politique du marché du travail
NACE Rév. 1	Nomenclature statistique des activités économiques dans le Communauté européenne
SPA	Standard de pouvoir d'achat